



PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY ET DE SES ENVIRONS

Rapport de consultation publique



Rapport rédigé par Cristina Bucica, Priscilla Lafond et Anne Pelletier, conseillères en consultations publiques

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, 3 juillet 2015

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY ET DE SES ENVIRONS

RÉDIGÉ PAR CRISTINA BUCICA ET PRISCILLA LAFOND, CONSEILLÈRES EN CONSULTATIONS PUBLIQUES

© VILLE DE QUÉBEC, JUIN 2015

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	1
LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY ET SES ENVIRONS, UN MILIEU SENSIBLE EN MUTATION	1
EN RÉSUMÉ	2
DÉMARCHE CONSULTATIVE	3
FAITS SAILLANTS	5
COMMENTAIRES RELATIFS AUX ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PPU	5
COMMENTAIRES RELATIFS AU FAUBOURG SAINT-MICHEL (COLLÈGE JÉSUS-MARIE ET SITE DE L'ARÉNA)	6
COMMENTAIRES RELATIFS AUX AUTRES GRANDS DOMAINES	7
COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR DES AVENUES DES GRANDS-PINS, JOSEPH-ROUSSEAU, MAGUIRE ET PRESTON	8
RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ÉMIS EN CONSULTATION PUBLIQUE ET DES MÉMOIRES DÉPOSÉS	8
TABLEAU SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES RELATIFS AU PPU DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY ET DE SES ENVIRONS	9

MISE EN CONTEXTE

Au terme d'une planification et d'une concertation avec les partenaires publics concernés par ce territoire, la Ville de Québec a défini les règles devant guider la mise en valeur et le développement au sein du site patrimonial de Sillery, dans le contexte où plusieurs propriétés religieuses sont appelées à changer de vocation. Elle invite l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir sur le milieu (partenaires publics, citoyens, promoteurs, etc.) à soutenir la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) qui présente une vision commune d'aménagement pour le site patrimonial de Sillery.

Ayant consulté la population en amont en 2006, la Ville de Québec s'est ensuite engagée à parfaire sa stratégie d'intervention et à se doter d'une planification d'ensemble pour le site patrimonial de Sillery et ses environs. Dans les années qui ont suivi, le Ministère de la Culture et des Communications a entrepris de développer un Cadre de gestion ministériel pour les grandes propriétés de Sillery, qui fut adopté en 2010. Il s'est aussi chargé d'élaborer le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery qui fut adopté en 2013. Même si la Ville de Québec avait poursuivi ses réflexions et son travail de planification, il fut convenu de reporter le dépôt d'un document officiel de planification municipale après l'entrée en vigueur de ceux du ministère, de façon à s'assurer que leur contenu soit concordant.

La Ville concrétise maintenant cet engagement par le dépôt du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du site patrimonial de Sillery et ses environs. Ce PPU présente la vision d'avenir et les grandes orientations d'aménagement de la Ville de Québec. Il soutient la protection et la mise en valeur des caractéristiques fondamentales du site patrimonial et concilie les attentes et les besoins des différents acteurs du milieu, le tout dans le respect des principes généraux énoncés au plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD). Il traduit de façon détaillée les objectifs de l'administration municipale en matière d'affectations détaillées du sol et de hauteurs de bâtiment ainsi que les règles d'urbanisme associées à celles-ci. Il présente les projets d'aménagement urbain qui concrétiseront ses objectifs.

LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY ET SES ENVIRONS, UN MILIEU SENSIBLE EN MUTATION

Les qualités paysagères et la concentration de grands domaines boisés qu'on trouve au sein du site patrimonial de Sillery en font un lieu unique à Québec, voire au Québec. Parce qu'ils ont subi peu de transformation depuis leur création au XIX^e siècle, ces domaines ont joué un rôle incontestable dans le maintien des caractéristiques formelles, spatiales, architecturales et paysagères qui confèrent au secteur son attrait, sa valeur et son unicité. Le départ graduel des communautés religieuses qui en étaient jusqu'à maintenant les propriétaires est une étape charnière dans l'évolution de ce territoire. Les communautés doivent se départir de leur propriété et il est peu probable que celles-ci deviennent toutes des propriétés publiques. Si un changement de vocation est inévitable, il est cependant possible d'encadrer les transformations que pourraient subir ces terrains. Des précautions doivent cependant être prises pour éviter d'altérer les caractéristiques formelles et paysagères du site patrimonial de Sillery. La Ville de Québec a donc décidé de se doter d'une stratégie d'intervention pour la mise en valeur du site patrimonial de Sillery et l'encadrement des projets de transformation.

Bien que l'éventuelle transformation des grandes propriétés religieuses de Sillery soit au cœur des débats, il convient d'élargir la portée du programme particulier d'urbanisme (PPU) à l'ensemble des composantes d'intérêt patrimonial du secteur de Sillery, soit le site patrimonial comme tel, les anciens faubourgs adjacents, la frange nord du chemin Saint-Louis et la portion sud de la rue Maguire. D'une part, toute intervention dans ces secteurs devrait s'effectuer dans le respect des caractéristiques architecturales, morphologiques et paysagères des lieux. D'autre part, plusieurs interventions, en cours ou à venir dans le secteur, contribueront indéniablement à sa mise en valeur.

EN RÉSUMÉ¹

La vision d'aménagement

La vision de la Ville se traduit par la conciliation des préoccupations suivantes:

- Conserver les caractéristiques identitaires du site patrimonial :
 - le relief et le caractère naturel du site patrimonial;
 - les relations visuelles avec le paysage naturel;
 - les principaux témoins historiques et patrimoniaux;
 - les « permanences structurales » à l'échelle urbaine et des propriétés.
- Mettre en valeur ces composantes d'intérêt.
- Développer de façon saine et équilibrée, en accord avec le milieu d'insertion :
 - en assurant la continuité des nouvelles composantes avec la forme urbaine actuelle;
 - en respectant les modes d'implantation propres à chaque parcelle;
 - en tenant compte des dimensions et des formes des parcelles et des constructions adjacentes;
 - en conservant les caractéristiques matérielles et la composition du bâti lors de transformations.

Les orientations et les objectifs d'aménagement et de développement

La vision retenue pour le site patrimonial de Sillery et ses environs se fonde sur les orientations et les objectifs suivants. Ceux-ci serviront de guide pour la conception des projets d'intervention sur le cadre bâti existant ou pour l'insertion de nouvelles constructions.

- Favoriser la conservation des caractéristiques paysagères propres au site patrimonial;
- Favoriser le maintien du couvert végétal, sa régénération et sa bonification;
- Mettre en valeur les perspectives visuelles et les panoramas;

¹ Service des communications, Ville de Québec

- Préserver les principaux témoins historiques et patrimoniaux du secteur;
- Respecter la capacité du milieu à intégrer de nouveaux espaces construits et maintenir la cohérence de la forme urbaine et l'organisation spatiale typique des grands domaines lors d'insertions;
- Assurer une répartition sensible des gabarits aux particularités du lieu et limitant les impacts sur le paysage et le milieu de vie;
- Maximiser l'intégration architecturale des nouvelles constructions au cadre bâti existant;
- Diversifier les fonctions en privilégiant des usages compatibles avec le caractère du secteur;
- Réaliser des interventions exemplaires du point de vue du développement durable;
- Valoriser l'environnement urbain par la qualité de l'aménagement des propriétés privées;
- Améliorer les conditions des déplacements, tant utilitaires que récréatifs, pour l'ensemble des usagers.

DÉMARCHE CONSULTATIVE

Le 4 mai 2015, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement modifiant le règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au PPU du site patrimonial de Sillery et ses environs, R.V.Q.2268. Le 5 mai 2015, le conseil de quartier de Sillery a pu assister à une soirée d'information privilégiée, où le PPU leur a été présenté et où leurs membres ont pu poser leurs questions. Par la suite, suivant les annonces et les publicités qui ont été faites, une soirée d'information a eu lieu le mercredi 13 mai, à 19 h, pour présenter les grandes lignes du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le site patrimonial de Sillery et ses environs. Environ 250 personnes ont assisté à la rencontre qui s'est déroulée au Montmartre, situé au 1669, chemin Saint-Louis, où les citoyens pouvaient poser des questions et obtenir des renseignements complémentaires sur le projet. Une quarantaine de citoyens se sont présentés au micro pour poser leurs questions. Par ailleurs, plusieurs représentants de la Ville de Québec étaient présents pour informer et écouter les citoyens : M^{me} Julie Lemieux, conseillère municipale, vice-présidente du comité exécutif, responsable des dossiers d'aménagement du territoire; M. Rémy Normand, président de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, membre du comité exécutif, responsable des dossiers transport et mobilité durable et président du Réseau de transport de la Capitale, M^{me} Diane Collin, urbaniste, M. Peter Murphy, conseiller en design urbain, du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec et M^{me} Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. De surcroît, plusieurs autres représentants de la Ville étaient présents dans la salle pour entendre les citoyens.

Le 26 mai 2015, à 19 h, le conseil de quartier a tenu une assemblée publique lors de laquelle il a pu entendre les commentaires des citoyens et formuler sa recommandation sur le règlement de concordance avec le PPU de Sillery (R.C.A.3V.Q.). Il a par la suite présenté ses recommandations sur l'ensemble du PPU et sur le règlement de concordance lors de la consultation publique du 2 juin.

Le 2 juin, à 19 h, a eu lieu la consultation publique en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. La matière soumise à la consultation consistait simultanément au projet du PPU et au projet de modification de la réglementation d'urbanisme (en concordance). Environ 600 personnes ont assisté à la soirée et près de 150 personnes se sont inscrites au registre d'inscription prévu pour accorder les droits de parole. Le conseil de quartier de Sillery a pu s'exprimer en premier, la première intervention lui ayant

été réservée à titre d'interlocuteur privilégié de la ville en matière de consultation publique. Au total, une soixantaine d'interventions ont été faites au micro et une soixantaine de mémoires ont été déposés. La soirée s'est terminée à 23 h. Le 3 juin, la Ville de Québec a annoncé qu'en raison de la forte participation à la soirée de consultation du 2 juin dernier, elle poursuivrait la consultation **le vendredi 19 juin, à compter de 17 h**. Cette dernière rencontre a également eu lieu au Montmartre canadien. Toutes les personnes inscrites au registre pour formuler des commentaires et déposer un mémoire ont pu être entendues au cours de cette soirée selon l'ordre établi le 2 juin.

Comme à la soirée d'information, plusieurs représentants de la Ville de Québec étaient présents pour informer et écouter les citoyens : M^{me} Julie Lemieux, conseillère municipale, responsable des dossiers d'aménagement du territoire; M. Rémy Normand, président de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, membre du comité exécutif, responsable des dossiers transport et mobilité durable et président du Réseau de transport de la Capitale, M^{me} Diane Collin, urbaniste, et M. Peter Murphy, conseiller en design urbain, du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec, M^{me} Joëlle Carpentier, conseillère en urbanisme à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques. D'autres représentants de la Ville étaient présents dans la salle pour entendre les citoyens.

À la suite de ces deux dernières soirées, deux rapports de consultation publique ont été rédigés puisque la matière soumise à la consultation concernait deux projets de règlements : le projet de PPU du site patrimonial de Sillery et de ses environs (R.V.Q.2268) et le projet de modification de la réglementation d'urbanisme en concordance avec le PPU (R.C.A.3V.Q.).

FAITS SAILLANTS

De façon générale, les participants à la consultation publique ont souligné la **valeur exceptionnelle du site patrimonial de Sillery**. Ils s'entendent sur l'importance d'assurer la préservation du patrimoine historique et du cadre naturel de ce site au bénéfice de tous les citoyens de Québec et des générations futures. D'ailleurs, plusieurs comparent les qualités exceptionnelles du site patrimonial de Sillery avec celles des plaines d'Abraham ou du parc du Bois-de-Coulonge, qui ont bénéficié d'une protection intégrale par les gouvernements supérieurs. Ainsi, pour assurer la protection et la mise en valeur du site patrimonial de Sillery et des caractéristiques distinctives des grands domaines, plusieurs suggèrent l'ajout de ce secteur dans le circuit récréotouristique de la ville.

Les citoyens ont souvent fait référence aux consultations antérieures sur ce sujet et invitent la Ville à être à l'écoute de la population en prenant en considération ses recommandations. Plusieurs personnes considèrent que le PPU propose une vision axée davantage sur le développement immobilier et les besoins des promoteurs que sur la protection du patrimoine et les besoins des citoyens et se disent inquiètes du caractère irréversible de sa mise en œuvre.

Enfin, plusieurs personnes ont mentionné leur attachement au quartier, tant pour sa **valeur patrimoniale (66 interventions)** et ses **espaces verts (47 interventions)** que pour la **qualité de vie du milieu (plus de 80 interventions)**. **Plus de 600 personnes** ont participé à une ou plusieurs étapes de consultation. Parmi ces gens, **près de 200 personnes** ou représentants d'organismes ont tenu à exprimer leur point de vue, soit verbalement ou par écrit.

COMMENTAIRES RELATIFS AUX ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PPU

À la lumière des commentaires formulés et de l'analyse des mémoires déposés, les grandes orientations de conservation et de mise en valeur du site patrimonial envisagées par la Ville sont généralement assez bien reçues par la population, tandis que celles en matière de développement immobilier sont contestées, car elles sont jugées non compatibles avec le milieu urbain existant. Si certains s'opposent à tout développement immobilier sur le site patrimonial, la majorité des intervenants acquiescent à une certaine densification, dans la mesure où celle-ci est **respectueuse de la population en place et des caractéristiques du milieu**.

La majorité des personnes qui se sont exprimées considèrent que le PPU proposé ne permet pas d'assurer une protection adéquate du site patrimonial de Sillery et un développement respectueux du milieu d'insertion, et ce, pour deux principales raisons :

- Premièrement, on considère que certaines des interventions proposées ne respectent pas les orientations générales du PPU. Par exemple :
 - Les gabarits permis dans les zones qui pourraient accueillir le développement résidentiel (le faubourg Saint-Michel, le domaine Benmore et le secteur entourant Le Montmartre) sont jugés trop imposants.
 - La protection des percées visuelles est-ouest, à partir du sentier linéaire vers les grands domaines, est jugée insuffisante à cause du gabarit des constructions permises et de leur manque de cohérence avec le tissu urbain existant.

- Deuxièmement, certains contestent le choix même de l'outil — un programme particulier d'urbanisme — comme moyen d'assurer la protection d'un site patrimonial.
 - On considère qu'un PPU n'offre pas assez de garanties pour une protection efficace du site patrimonial, car son orientation et son cadre réglementaire peuvent être modifiés par le conseil municipal sans autres sanctions gouvernementales.
 - On souligne que ni l'adoption du PPU ni les éventuelles modifications subséquentes ne sont susceptibles d'approbation référendaire, ce qui inquiète les résidents du quartier.

Plusieurs personnes ont exprimé des commentaires concernant **la circulation automobile, cycliste et pédestre (43 interventions)**.

- L'aménagement d'un sentier linéaire au bord de la falaise ainsi que de nouveaux liens cyclistes ou pédestres sont très bien accueillis par la population. Quelques sont soulevées :
 - On aurait aimé avoir plus de précisions sur l'échéancier et les budgets prévus pour la réalisation du projet.
 - Plusieurs intervenants souhaiteraient que la Ville aille plus loin dans la sauvegarde des prairies et des percées visuelles, soit en faisant l'acquisition d'une bande de terrain plus importante pour aménager un vrai parc public, plus large qu'un simple sentier, soit en sollicitant la collaboration des gouvernements supérieurs afin de permettre la protection intégrale du site et la création d'un grand parc sur l'ensemble du territoire (par exemple : parc des grands domaines, projet d'agriculture urbaine et projet De Cap en Cap, etc.).
 - La question de l'accessibilité au sentier pour ceux qui s'y rendent en auto est également soulevée par quelques intervenants, ainsi que l'importance de privilégier les développements actifs.
- Quelques personnes ont exprimé des inquiétudes concernant les problèmes de circulation automobile qui risquent d'être engendrés par la construction de nouvelles unités d'habitation dans le secteur, que ce soit sur le chemin Saint-Louis, déjà achalandé, ou dans les rues étroites du faubourg Saint-Michel et sur l'avenue du Maire-Beaulieu.

COMMENTAIRES RELATIFS AU FAUBOURG SAINT-MICHEL (COLLÈGE JÉSUS-MARIE ET SITE DE L'ARÉNA)

Un grand nombre de citoyens ont manifesté leur **désaccord avec la vision prévue pour le secteur du faubourg Saint-Michel**. Outre les interventions et les mémoires qui traitent déjà de ce sujet parmi d'autres, **65 interventions** ont porté exclusivement sur le faubourg Saint-Michel et l'aréna Jacques-Côté.

- Le nombre d'unités de logement prévu pour le secteur ainsi que le gabarit, la hauteur, l'implantation et l'apparence de ce projet résidentiel sont considérés démesurés et non compatibles avec le milieu urbain existant et son cachet historique.
- On craint également que ces nouvelles constructions s'harmonisent peu avec le style des maisons patrimoniales du secteur, car si les règles imposées pour la rénovation de ces dernières sont très strictes, l'implantation de constructions modernes à proximité risque de nuire à la préservation de leur cachet historique.
- On considère que cette vision de développement aura pour impact la destruction du cœur du faubourg ouvrier, ce qui serait en désaccord avec les orientations mêmes du PPU.

- Les résidants du faubourg insistent sur le fait que le noyau actuel du quartier est composé d'espaces publics et communautaires de proximité : aréna, stationnement public, parc de voisinage, jardin communautaire. Il constitue une composante essentielle de la vie sociale des résidants du faubourg Saint-Michel et de leur qualité de vie.
- Ce lieu de socialisation s'avère sécuritaire pour les enfants et les adolescents et rassurant pour les parents.
- Les horaires de glace actuels sont compatibles avec l'horaire scolaire et celui des parents.
- La proximité de l'aréna favorise la pratique des sports en diminuant les temps de déplacement.
- La vocation publique de ces terrains devrait être conservée, le site ne devrait pas se voir attribuer une vocation résidentielle privée.

COMMENTAIRES RELATIFS AUX AUTRES GRANDS DOMAINES

De façon générale, les citoyens s'interrogent sur la nécessité d'ajouter autant de nouvelles unités d'habitation à Sillery, alors que le marché de condos semble déjà saturé à Québec et que la circulation est déjà problématique dans le quartier. Ils souhaiteraient par ailleurs que les nouvelles constructions immobilières ne visent pas uniquement une clientèle fortunée en quête de condos, mais qu'elles contiennent aussi des logements plus abordables pour les familles ainsi que des logements locatifs.

- **Domaine Benmore (16 interventions)** : Plusieurs résidants du domaine Benmore, dont le Syndicat de la copropriété, sont venus exprimer leur désaccord avec le projet proposé (gabarit et hauteur trop importante, abattage d'arbres, perte d'intimité). L'implantation proposée, qui encercle les édifices existants, nuirait à la mise en valeur du cachet patrimonial du domaine. Certains demandent de garder le site intact et de préserver de façon intégrale le boisé naturel, d'autres de respecter au moins l'alignement et le gabarit des constructions existantes. De son côté, le promoteur demande une modification à la limite de zone et au trajet de la piste cyclable afin de permettre la mise en place d'un écran végétalisé.
- **Domaine des Sœurs Augustines de la Miséricorde de Jésus (12 interventions)** : Il est proposé de privilégier la reconversion et le recyclage des bâtiments existants avant de permettre de nouvelles constructions, bien que certains doutent que cela soit encore possible étant donné l'état actuel de l'édifice. De même, on considère qu'une hauteur de 24 m sur le terrain est trop élevée. Les propriétaires des condominiums Le Boisé des Augustines recommandent que toutes les nouvelles constructions respectent la percée visuelle actuelle vers l'ouest depuis le Boisé des Augustines.
- **Domaine des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc (11 interventions)** : Pour plusieurs, il s'agit du plus beau site et, par conséquent, qu'une attention particulière devrait lui être accordée. Quelques ajustements sont proposés par le promoteur.
- **Domaine des Pères Augustins (9 interventions)** : Le recyclage des bâtiments est bien reçu par les citoyens qui aimeraient plus de détails à propos des autres éléments du site (sentiers, sculpture, etc.). Certains suggèrent un petit amphithéâtre pour des activités d'animation locales sur le site. D'autres sont inquiets de l'ajout d'immeubles résidentiels sur la rue du Maire-Beaulieu, la circulation étant déjà problématique dans le secteur. On recommande aussi de diminuer le gabarit des constructions.
- **Cimetière St Patricks (8 interventions)** : Quelques intervenants recommandent que le sentier qui y sera aménagé soit clôturé pour éviter l'intrusion dans le cimetière et surtout pour protéger l'intimité des résidants de l'avenue James-LeMoine. On s'étonne que le ministre de la Culture ait donné l'autorisation pour des constructions résidentielles sur ce territoire.

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR DES AVENUES DES GRANDS-PINS, JOSEPH-ROUSSEAU, MAGUIRE ET PRESTON

Quelques personnes ont exprimé leur désaccord à l'ajout de ce secteur au territoire du PPU (**11 interventions**), ces rues ne faisant pas partie du site patrimonial, il n'y a donc pas de raison valable pour le justifier. De plus, le fait que les résidants perdent l'accès au processus d'approbation référendaire lors d'une modification de zonage est également souligné.

Concernant l'avenue Maguire, certains intervenants (**12 personnes**) considèrent que l'instauration du stationnement payant a eu un effet négatif sur la vitalité commerciale de cette artère. Ils constatent que plusieurs commerces ont fermé leurs portes et que la fréquentation de la bibliothèque a enregistré une baisse et considèrent que le manque de stationnement gratuit peut être un des facteurs qui expliquent ce phénomène. Selon certains, l'ajout de nouvelles constructions avec un stationnement sous-terrain sur le stationnement actuel est une proposition intéressante pour revitaliser la rue commerciale; un stationnement à ciel ouvert n'ayant plus sa place en milieu urbain en 2015. D'autres intervenants, dont la Société de développement commercial de l'avenue Maguire, demandent de chercher des solutions plus novatrices pour encourager la fréquentation des commerces, comme l'instauration de plages horaires gratuites pour le stationnement, un service de navettes en lien avec l'offre touristique ou l'ajout de l'usage « Débit d'alcool » dans toute la zone, afin d'en faire une rue animée de jour comme de soir.

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ÉMIS EN CONSULTATION PUBLIQUE ET DES MÉMOIRES DÉPOSÉS

Tous les commentaires émis lors de la consultation publique tenue les 2 et 19 juin 2015 ou dans les mémoires déposés lors de ces rencontres sont présentés sous forme de résumé dans le tableau ci-après (**193 commentaires**). La lecture de ce tableau permet de faire un survol complet de ce qui a été dit ainsi que du contenu des mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique tenue en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au sujet du PPU du site patrimonial de Sillery et de ses environs.

Le numéro du commentaire ou du mémoire correspond à l'ordre d'intervention, selon le registre d'inscription « produit » lors des soirées de consultation. Les mémoires déposés n'ayant pas fait l'objet d'une présentation publique sont résumés à la fin (numéros 174 à 193). Si une personne inscrite au registre n'est pas intervenue au micro, une mention est écrite à cet effet dans le tableau.

La colonne du centre résume les commentaires verbaux (**125 interventions** au micro). Les commentaires 1 à 66 ont été émis le 2 juin, alors que les commentaires 55, 57 et de 67 à 173 ont été émis le 19 juin.

La colonne de droite présente le résumé des **97 mémoires**, dont 79 ont été déposés conjointement à une intervention au micro alors que 18 ont été déposés sans faire l'objet de présentation.

TABLEAU SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES RELATIFS AU PPU DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY ET DE SES ENVIRONS

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
1.	Conseil de quartier de Sillery	<ul style="list-style-type: none"> - Remerciements pour la présentation privilégiée faite au conseil de quartier; - Processus trop précipité; 4 dimensions insuffisamment protégées : prairies dans l'axe de la falaise, corridor visuel est-ouest (faubourg), appropriation publique des prairies, caractère bucolique; - Prise en compte des préoccupations des citoyens; - Avantage d'attirer les familles et de la densité; - Plusieurs efforts depuis 2006; - Résolution du 26 mai : sauvegarder le patrimoine et sauvegarder le patrimoine bâti et le paysage; - Recommandations détaillées émises dans le cadre de la demande d'opinion; - Partie spéciale pour le faubourg Saint-Michel. Garder l'aréna. Si l'on doit la démolir, respecter la qualité patrimoniale et la qualité de vie, ce qui n'est pas le cas du projet présenté. - Inscrire clairement les espaces non constructibles dans le PPU; - Bloque la vue vers les bâtiments institutionnels (hauteur trop imposante, effet de mur, ensoleillement); - Localisation du parc. Importance de la centralité; - Problématique de stationnement; - Révision du zonage en concertation avec les résidents du faubourg. 	<ul style="list-style-type: none"> - En plus d'être précipité, le PPU donne une information trop préliminaire qui rend difficile l'appréciation de l'ampleur des changements proposés; - 4 dimensions du site insuffisamment protégées : les prairies dans l'axe de la falaise et son appropriation publique; les corridors visuels est-ouest et la mise en valeur du caractère du faubourg Saint-Michel; - Actions du conseil de quartier (CQ) depuis 2004 dans ses démarches de préservation du patrimoine du site; - Demande de réduire le nombre de logements prévus dans la zone patrimoniale afin de ne pas augmenter la problématique de circulation; - Demande d'augmenter le territoire destiné au parc linéaire et que ce dernier soit aménagé pour développer l'offre touristique du site; - Demande à la Ville de réviser son plan d'aménagement et que le CQ soit consulté en amont pour tous les projets de développement; - Commentaires par zones; - Le CQ et les citoyens comptent s'assurer de la préservation du faubourg (qualités patrimoniales, qualité de vie) - Recommande une révision du zonage en concertation avec les résidents du faubourg; - Énonce les préoccupations sur l'avenue Maguire et réitère les recommandations mises de l'avant par le comité aviseur du stationnement Maguire au cours de la dernière année; - Présente les projets d'agriculture urbaine, du parc linéaire de la Falaise, parc des grands domaines et <i>De Cap en Cap</i> pour bonifier l'offre touristique de Québec et prolonger le séjour des touristes; - Recommande que la Ville respecte l'exercice démocratique du PPU, qui ne doit pas limiter le droit des citoyens à demander un référendum; - Recommande que la Ville prolonge la période de consultation; - Recommande que la Ville s'assure de la pérennité et de la non-constructibilité du site et veille à atteindre un équilibre entre le non constructible privé et le non constructible public afin de favoriser l'aménagement d'un parc linéaire; - Recommande le développement touristique proposé par le projet <i>De Cap en Cap</i> entrepris parallèlement au développement immobilier; - Rappelle que les changements envisagés engagent l'avenir du patrimoine et que les décisions prises sont irréversibles;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Recommande de prendre le temps de réfléchir; - Recommande de sauvegarder le site patrimonial, de veiller au recyclage des bâtiments patrimoniaux, à la protection des paysages remarquables et à la préservation des espaces communs du faubourg Saint-Michel; - Demande à entériner les démarches visant à concilier les visées de rentabilités des promoteurs et de la Ville avec les objectifs de conservation du site.
2.	Parc nourricier Jeannine Gauthier, pour Nicole Dorion-Poussart	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'agriculture urbaine (ensemble de jardins communautaires); - Fait partie du caractère patrimonial du site; - Protéger les espaces verts, parc accessible à tous, sous forme de coopérative; - Espaces libres de tout développement futur – statut enchâssé dans un document légal (ex. : Bois-de-Coulange) 	<ul style="list-style-type: none"> - Propose de développer un parc nourricier dans les espaces non constructibles des anciens domaines pour les protéger et en faire bénéficier les citoyens; - Explique les principes directeurs du projet qui sont de protéger les espaces verts et le patrimoine agricole; promouvoir une vision d'avenir, l'agriculture urbaine étant un vecteur du développement durable et partager une vision réaliste d'une coopérative pour créer et animer le parc nourricier; - Recommande que le statut des espaces non constructibles des grands domaines soit enchâssé dans un document légal, comme le cas du parc du Bois-de-Coulange; - Recommande que l'intention de la Ville d'engager un dialogue avec les promoteurs pour obtenir un legs de terrain plus substantiel que 10% soit accompagné d'une garantie juridique de perpétuité à un accès public; - Recommande que le parc nourricier occupe une partie ou la totalité des terrains ainsi cédés; - Recommande que le PPU souscrive au concept de parc nourricier intégré dans les espaces non constructibles des anciens domaines et en endosse les cinq principes fondamentaux; - Recommande de nommer le parc nourricier à la mémoire de James McPherson Le Moine.
3.	Pierre Vagneux, Coalition historique de Sillery et Fabienne Barnard du Comité des citoyens du Vieux-Sillery	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du parc des grands domaines; - Écart entre ce qu'on propose et ce que la Ville propose; - Saccage du site patrimonial (1000 logements – 24 tours boisés des Augustines); - Annuler le projet sous les bois (ministère); - Mettre en place la table de concertation promise en 2013; - Soumettre le PPU au Conseil du patrimoine culturel. 	<p>Mémoire de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aurait souhaité travailler avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville en amont; - Déploie la préparation du PPU en apparence de secret sans accepter le dialogue demandé par les citoyens et les groupes d'intérêts; - Explique les efforts de la Coalition pour développer des propositions de mise en valeur du site (consultations, mémoires, PPU-Citoyen, lettres, diaporamas, vidéos, etc.); - Déploie le peu d'écoute en comparaison avec les promoteurs ayant leurs entrées au MCC et à la Ville; - Se questionne sur les 270 mémoires déposés lors des audiences publiques du CPCQ en 2013 et les avis exprimés par le CPCQ, du plan AGIR du MCC; - Fait un rappel du projet de parc des grands domaines et de la vision de la Coalition sur l'aménagement du site; - Déploie que la vision du PPU soit exclusivement immobilière et basée sur le bon vouloir des promoteurs sans garantie de respect, ni de délimitation des phases de développement; - Le PPU ne rend pas honneur à la mission du site patrimonial et n'en exploite pas le potentiel; - Le PPU évacue de la vision d'aménagement la dimension patrimoniale; le potentiel foncier ayant pris le dessus sur le potentiel patrimonial (chap. 3.1);

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Tant qu'un site patrimonial déclaré existe, les fiduciaires doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour le mettre en valeur; - Aucun des domaines patrimoniaux ne sera épargné; - Défiguration du noyau ouvrier Saint-Michel; - Projet de sentier; - Pas de garanties de protection et de mise en valeur du patrimoine pour l'avenir; - Le PPU, incluant les autorisations déjà émises, est un affront à la pérennité du site patrimonial et présage un saccage; - L'interprétation patrimoniale ne pourra jamais atteindre son potentiel puisque le site sera défiguré; - L'accessibilité au site va continuer à être faible; - Recommande de rejeter le PPU qui ne prend pas acte du statut et du potentiel du site et qui fut conçu sans la participation de la société civile et d'experts en patrimoine; - Recommande d'annuler l'autorisation donnée au projet <i>Sous les Bois</i>; - Recommande la constitution d'une table de concertation promise en 2013 pour produire un PPU révisé mettant à contribution les forces du milieu, faisant honneur au site, respectant le patrimoine restant et qui permettrait son interprétation; - Recommande de doter cette table de concertation d'un mandat clair avec un délai raisonnable accompagné d'un médiateur extérieur aux deux fiduciaires; - Recommande de soumettre le PPU résultant des consultations du 2 juin pour avis exécutoire au GPCQ; - Recommande le retrait du statut de site patrimonial déclaré si les fiduciaires persistent dans le maintien des insertions immobilières néfastes à la mission du site et n'offrent pas les moyens de réaliser sa véritable mise en valeur. <p>Communiqué de presse Pierre Vagneux et Fabienne Barnard</p> <ul style="list-style-type: none"> - La volumétrie, la hauteur et l'ampleur du développement prévu au faubourg Saint-Michel enlèvent le cachet patrimonial caractéristique du noyau ouvrier et suppriment le noyau vital qui est le parc et le terrain de l'aréna; - Selon l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec, le projet <i>Sous les Bois</i> ne répond pas aux objectifs de préservation du patrimoine et d'intervention minimale; - Malgré une réduction du projet, l'impact visuel d'un mur perpendiculaire demeure; - Constate que la densité d'habitation est plus de 400% plus élevée dans les nouvelles constructions en comparaison au quartier historique existant;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Que l'aréna et le parc sont des terrains publics vendus au profit de développeurs privés; - Que les nouvelles habitations plus hautes créent de l'ombrage sur les propriétés existantes du quartier historique; - Qu'il y a perte des jardins communautaires en place depuis 35 ans - Qu'il y aura un problème de circulation avec l'arrivée de 400 nouvelles habitations dans le noyau ouvrier Saint-Michel; - Que le stationnement de l'aréna sert de stationnement pour les habitants des petites rues avoisinantes.
4.	Sainte-Jeanne d'Arc, CCM2 Architectes, Pierre-Alexandre Boutet	Ajustements par rapport à la zone R-F-9.	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture d'une nouvelle rue entre l'avenue Roger-Lemelin et l'avenue de l'Assomption, comme prévue par la Ville de Québec, ne semble pas nécessaire selon le promoteur. - Il demande: <ul style="list-style-type: none"> • Que la Ville de Québec prenne en charge les démarches auprès des propriétaires riverains et le Ministère de la Culture et des Communications; • Qu'elle assume la réalisation de cette rue et les frais qui s'y rattachent; • Que l'empreinte de la rue ne dépasse pas 6 m et quelle soit située le plus près de la limite du terrain des résidences Bergerville afin de réduire la coupe d'arbres matures; • Que la Ville assume les frais de caractérisation et positionnement des arbres; - Propose des ajustements par rapport à la zone R-F-9 pour qu'une partie de cette zone soit assujettie aux normes applicables dans la zone R-D-6.
5.	Michèle Boivin-Desrochers	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres; - Retour sur les consultations antérieures; - Domaine de Bordeaux, demandes de dérogations mineures; - Est-ce qu'on peut être assuré qu'il n'y aura pas d'autres dérogations mineures; - La ville a oublié une chose: les humains. 	
6.	Yacht Club de Québec, André Blais	Dépôt d'un mémoire pour corriger des oublis, mais constate lors de cette rencontre que ça a été rectifié.	Zone 31542Ra : ajout de l'usage <i>vente et réparation de bateaux et d'équipement nautique</i> .
7.	Le domaine Sous les Bois, Pierre Martin (Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Correction proposée pour les terrains (stationnement souterrain déplacé de quelques pieds); - Déplacer la piste cyclable pour pouvoir planter des arbres matures; 	Zone 31706Hc (fiche no. 38/65) (Domaine Benmore) : <ul style="list-style-type: none"> - Modification aux limites de la nouvelle zone (déplacement proposé de 8.75 m vers le nord) afin de permettre la mise en place d'un écran végétalisé;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
	immobilier Benmore)	<ul style="list-style-type: none"> - Zones récréatives du côté ouest; - Corriger un oubli : habitations en rangées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Marge de recul à l'axe du chemin Saint-Louis de 200 m réduite à 180 m; <p>Zone 31723Hc (fiche no. 51/65) (Terrain de Jésus-Marie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande un agrandissement de 22 m vers le sud-ouest pour permettre un alignement des bâtiments; <p>Zone 31708Pa (fiche 39/65) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'implantation du stationnement à 1,5 m de la ligne de lot rend impossible la construction d'une nouvelle rue reliant les rues du Cardinal-Persico et Treggett; <p>Zone 31724Hc (fiche 52/65) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autoriser la construction de bâtiments de type jumelé; - Réduire la marge latérale de 3,5 m à 2,1 m.
8.	Marie-Claude Dionne	<ul style="list-style-type: none"> - Contre le développement immobilier non contrôlé; - Avis négatif du Conseil du patrimoine de 2013 sur le domaine Sous les bois; - Appui la coalition et Héritage Québec. 	
9.	Martin Joly	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger le faubourg et sauvegarder l'aréna et le parc; - Développement disproportionné par rapport à l'existant; - Dimensions humaines à préserver (commencer par bien comprendre l'existant et finir par la conception des immeubles); - Énumération de 11 propositions (voir résumé du mémoire). 	<p>Impact du PPU sur la qualité de vie des résidents.</p> <p>Dans ce secteur, l'orientation proposée, qui implique la démolition de l'aréna, semble orientée par la vision d'un promoteur. La Ville devrait au contraire préserver les caractéristiques uniques de ce secteur.</p> <p>Recommandations concernant le faubourg Saint-Michel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les gabarits et la répartition de l'implantation des bâtiments; - Réduire la densité; - Limiter les barrières physiques entre les grands domaines et le faubourg; - Maintenir la centralité des espaces publics du faubourg; - Adapter et préciser les balises de conception architecturale (trop vagues pour le moment); - Favoriser les déplacements actifs dans la planification de la circulation; - Prévoir la fréquentation du faubourg par la clientèle externe (visiteurs, touristes); <p>Concertation avec les résidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retarder l'adoption du PPU quant au faubourg Saint-Michel;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Rendre publics les autorisations et les avis délivrés; - Mettre en place une table de concertation avec les citoyens; - Tenir un exercice de design urbain.
10.	Pascale Beaudet (avec Martin Joly)	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la hauteur; - Préserver l'aréna et le jardin; - Préoccupations pour le secteur Grand-Pré; - Limiter la coupe d'arbres; - Créer des villes à l'échelle humaine. 	Idem au mémoire numéro 9.
11.	Marianne Kugler pour ses voisins (Lavigueur, Bergeville)	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger le paysage et privilégier le développement touristique plutôt qu'immobilier, comme les plaines; - Appuie le projet <i>De Cap en cap</i>; - Faubourg Saint-Michel : déstructuration d'un milieu de vie; - Trafic sur chemin Saint-Louis et la côte de Sillery : déjà très pénible, même si la côte Gillmour est ouverte; - Pas assez de fréquence du RTC (surtout si l'on rajoute des maisons). 	
12.	Frédérique Trudel et Simone Blouin	<ul style="list-style-type: none"> - Imaginer Sillery sans l'aréna; - Importance d'avoir un centre sportif à proximité. 	
13.	Gerrit Dogger	<ul style="list-style-type: none"> - Référence à la consultation du conseil du patrimoine; - Cite Héritage Québec; - - Pas assez d'outils pour protéger le site patrimonial; - Le noyau ouvrier de Saint-Michel : l'orientation n'est pas respectée; - Garder le parc Saint-Michel; - Aréna : on sera obligé de reconduire les enfants ailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour sur les interventions lors des consultations de 2013; - «Paquetage » de logements dans le noyau ouvrier qui tient plus du débordement que de la densification raisonnable et raisonnée; - À l'encontre de l'idée d'un développement harmonieux par rapport aux maisons et le mur qui sera constitué; - Le parc public du faubourg sert de vie de quartier, de lieu de rencontre et d'activités et de lien social comme le parvis de l'église à l'époque; - Utilisation, été comme hiver, du stationnement de l'aréna; - L'aréna est un service de proximité très utilisé et apprécié;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Création de congestion automobile, destruction du quartier familial et de la possibilité de pratiquer des sports; - Demande à la Ville et au ministre de la Culture et des Communications de repenser leurs plans afin de tenir compte du tissu social, de la santé des citoyens et de leur environnement.
14.	Michel Côté	<ul style="list-style-type: none"> - Remercie pour l'écoute; - Respect de la volumétrie et du gabarit des constructions existantes; - Gabarit proposé est trop important pour le domaine Benmore; - C'est inacceptable, car ça détruit une partie du boisé; aucune construction dans le boisé exceptionnel. - Perspective est-ouest à respecter. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU encadre le développement d'un site patrimonial national et les comparaisons avec d'autres secteurs de la ville sont faussées par la nature de l'enjeu; - Demande à la Ville de reconnaître le caractère spécifique du site; d'assumer une direction en matière de conservation patrimoniale et de privilégier le principe de précaution comme préciser par le MCC; - Demande que la Ville retienne l'analyse du Conseil du patrimoine culturel du Québec dans le cas du domaine Benmore; - Retour sur les consultations tenues dans le passé et les avis d'experts en ce qui concerne le domaine Benmore; - Recommande qu'aucune construction n'intervienne dans les boisés reconnus comme exceptionnels; - Recommande que les constructions envisagées à l'est du domaine Benmore tiennent compte du dégagement, des percées visuelles, de l'implantation au sol et du respect de la volumétrie et du gabarit; - Recommande que sur l'ensemble conventuel du domaine Benmore, l'implantation de futurs bâtiments soit en parallèle à la ligne de lot existant, pour ce faire un dégagement de 30 m est nécessaire; - Recommande de maintenir une hauteur maximale de 15 à 16 m compte tenu du dénivelé des sols et afin de respecter les bâtiments actuels; - Recommande de respecter les percées visuelles est-ouest et d'éviter les obstructions à la perception du site Benmore et d'éviter d'encercler le domaine; - Recommande de prévoir une marge de recul face au boisé exceptionnel du côté est; - Recommande de s'assurer que les projets ne puissent avoir des garages hors sol; - Recommande de bannir les galeries ou balcons en saillie.
15.	Mireille Bonin	<ul style="list-style-type: none"> - Un PPU n'a pas force de loi devant les tribunaux; - Se limiter à une protection par un règlement municipal, c'est insuffisant; - Ça prend une loi particulière (comme pour les plaines). Sans une loi, il aurait pu y avoir un phare sur les plaines; - Intérêt national, donc loi et commission. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande la protection des grands domaines; - Le PPU n'est pas un outil de protection, mais un outil de planification en constante évolution, sans valeur juridique; - Mentionne l'exemple du PPU de Sainte-Foy et du projet le Phare; - Explique la portée du règlement municipal et du PPU; - Seule une loi peut protéger efficacement les terres patrimoniales, comme la <i>Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec</i>; - Que restera-t-il des grands domaines une fois que les promoteurs pourront s'en emparer? Les administrateurs partent,

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<p>mais les citoyens restent;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande une commission publique sur l'avenir des grands espaces patrimoniaux de Québec; - Recommande que la Ville et le gouvernement souscrivent à la mise en œuvre d'une législation pour protéger les terres patrimoniales pour les générations futures.
16.	Marielle Lemay	<ul style="list-style-type: none"> - Bien précieux pour toute la population; - Massacre de ce qui reste de ce trésor; - Immeubles surdimensionnés; - Démolition de l'aréna et construction de 3 bâtiments surdimensionnés : dénaturer le faubourg et augmenter la problématique de stationnement; - Abattage de la forêt à côté du domaine Benmore; - Encerclement du domaine en jouxtant 2 bâtiments; - À l'unanimité contre le plan; - Espère que la Ville tiendra compte des avis qu'elle aura reçus et qu'elle retournera à la table. 	
17.	Comité pour la sauvegarde de l'aréna Jacques-Côté - Sébastien Thériault	<ul style="list-style-type: none"> - Garder l'aréna; - Besoin de cette installation sportive, caractère historique; - Tenir compte des financements par les citoyens de Sillery; - Accès aux arénas de proximité; - Trafic sur le chemin Saint-Louis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour sur les consultations de 2013 où il n'était pas question de détruire l'aréna; - En incluant la rue Maguire dans le PPU, la Ville pourra faire un stationnement privé sans tenir de référendum; - L'ajout de l'aréna dans le PPU est pour satisfaire un promoteur immobilier; - C'est insensé d'avoir des condos neufs adjacents à des maisons centenaires, où les propriétaires ne peuvent même pas changer une fenêtre; - La destruction de l'aréna est un manque de respect pour les citoyens et le patrimoine. Outre son état fonctionnel et rentable, sa rénovation coûterait plutôt 2,2 M\$ et non les 11,7 M\$, chiffre affirmé par la Ville. - Caractère historique de l'aréna et les avantages de sa proximité pour les résidents; - Augmentation du trafic avec la construction domiciliaire; - Le projet SSQ est trop gros et devrait être diminué de moitié. Sa prolongation vers la falaise diminue les percées visuelles et la hauteur va défigurer le paysage; - La Ville lance de gros chiffres de rénovations pour l'aréna pour faire peur aux gens, que ce soit pour changer la dalle de béton incluant les bandes neuves, le système de réfrigération ou le chalet

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Recommande des rénovations à prix raisonnable, chiffres à l'appui; - Se questionne sur le 11,7 M\$ annoncé par la Ville pour rénover l'aréna, alors que la construction d'un aréna neuf coûte 6 M\$ au privé; - Répartition des arénas à Québec où la démolition de l'aréna Jacques-Côté crée un manque de temps de glace pour les familles.
18.	Mary Shee	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le développement de ce site par les promoteurs, on a oublié une chose : le citoyen. - Quartier de boîtes de sardines; on double la densité d'un secteur, on construit des murs, sans se soucier de l'ensoleillement; - Une hauteur de 24 m sur le terrain des Sœurs des Augustines, c'est trop haut; aucune garantie pour la construction du sentier; site des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc, le plus beau site – le côté sud est réservé pour des logements; - Touche à notre richesse collective, patrimoine qui ne se renouvelle pas; - Efface le patrimoine et l'histoire pour faire plaisir aux promoteurs (le site patrimonial a 51 ans, une des 12 merveilles du Québec, il appartient au peuple québécois). 	
19.	Yves Painchaud	<ul style="list-style-type: none"> - Certains éléments sont intéressants, d'autres moins (ex faubourg Saint-Michel, densité disproportionnée); - Aréna Jacques-Côté : perte de service de proximité; - Il est faux de penser que les heures de glace peuvent être déplacées n'importe où (patinage artistique); - Perte de qualité de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux visions s'opposent dans le projet de démolition de l'aréna : l'une axée sur les services de proximité à échelle humaine où l'accès à un grand nombre de citoyens est privilégié, l'autre axée sur des développements plus gros, mais moins accessibles aux citoyens; - Diminution de la qualité de vie et de l'offre des services publics avec la démolition de l'aréna; - Note que les élus ne prennent pas toujours les meilleures décisions pour les gens qu'ils représentent; - Souhaite se joindre aux autres citoyens pour dire que la décision qui est en train d'être prise ne va pas dans l'intérêt du plus grand nombre; - Recommande la survie de l'aréna et le maintien des services de proximité; - Recommande une augmentation d'une densité plus graduelle et harmonieuse de l'environnement existant.
20.	Solange Simard	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de choix pour l'implantation de nouvelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Déconcertée que le site patrimonial et son cœur soient devenus un lieu de choix pour l'implantation de nouvelles

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> constructions; - À l'inverse, on sacrifie pour la demande des promoteurs; - 3 bâtiments sur le domaine Jésus-Marie obstruent la vue, dénaturent; - Encercler le domaine Benmore : empêche sa mise en valeur; protéger le boisé; - Préserver caractère paysager distinctif de ces domaines; - Il est temps que la ministre de la Culture retire cette autorisation; - Taxes foncières = pas de vision; - Ministère de connivence avec la Ville ont fait don du patrimoine aux promoteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> constructions et que la priorité est d'accueillir le développement immobilier; - Tous les grands domaines seront sacrifiés pour répondre à la demande des promoteurs et à la fausse demande de condos; - Les 3 bâtiments sur les terrains de Jésus-Marie vont former un mur perpendiculaire sur le haut de la falaise et défigurer le faubourg ouvrier en plus de dénaturer le paysage; - Les 2 bâtiments sur le domaine Benmore vont supprimer le cachet patrimonial et empêcher sa mise en valeur en dégradant le boisé naturel; - Recommande de garder intacts les sites du Collège Jésus-Marie et du domaine Benmore; - Recommande que le ministre annule l'autorisation de vouer ces terrains aux promoteurs; - Inacceptable que la Ville, de connivence avec le ministère de la Culture, fasse don du patrimoine à des promoteurs; - Recommande une table de concertation avec les citoyens, protecteurs du patrimoine.
21.	Annie Audet et Dominique Grenier	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation: vers le quartier et à l'intérieur du faubourg (300 voitures et plus), aspect sécurité; - Quartier historique : respect de normes strictes (coûteux), alors qu'au bout de la rue ces normes ne s'appliquent pas; - Les habitants du faubourg sont plus pénalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécie le faubourg Saint-Michel et la disposition actuelle du quartier qui permet la démocratisation de l'espace essentiel aux rencontres et aux échanges entre les résidents; - L'espace central et libre sera remplacé par des propriétés privées et fermées et ne sera pas remplacé par un équivalent; - Impact sur la quiétude et la circulation à la suite de l'arrivée des nouvelles constructions; - Crainte pour la sécurité des enfants qui doivent naviguer dans des rues étroites, mais qui seront engorgées par la circulation; - Difficile d'accepter des constructions neuves en désaccord avec les principes de préservations du quartier historique, alors que les propriétaires ont dû se plier à de multiples réglementations contraignantes et coûteuses dans la rénovation de leurs maisons pour conserver ce caractère patrimonial; - Trouve que le faubourg fait plus que sa part dans la densification de Sillery.
22.	Le Boisé des Augustines Condominium - Claude Plamondon	<ul style="list-style-type: none"> - Projet à côté du Boisé; - Sentier informel existant : qu'il ne se rapproche pas plus de l'édifice existant; - Concept d'intimité; - Problématique de circulation au coin du chemin Saint-Louis. 	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord avec la reconversion de l'ancienne propriété des Augustines en vocation résidentielle, mais recommande que toutes nouvelles constructions respectent la percée visuelle actuelle vers l'ouest depuis le Boisé des Augustines; - Le bâtiment actuel n'ayant pas d'intérêt historique ou autre pourrait être démoli et remplacé par un bâtiment de même gabarit sur le même emplacement; - Ouvert à discuter du tracé du sentier linéaire situé sur leur propriété à la condition qu'il ne se rapproche pas davantage de leurs bâtiments et que la Ville s'assure de leur intimité par l'ajout d'une clôture; - Salue l'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du chemin Saint-Louis et de l'avenue des

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<p>Gouverneurs;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favorable à l'aménagement d'un nouveau trottoir sur le côté sud du chemin Saint-Louis; - Se questionne sur l'impact que la villa Clermont soit classée bâtiment d'intérêt patrimonial et du rôle que jouera la Ville dans ce processus de restauration.
23.	Michelle Thibault	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'aménagement d'ensemble à l'intérieur du PPU? - Quels critères auront préséance? - Quels sont les pouvoirs du conseil municipal dans un PPU? - Séquence de réalisation dans les étapes. 	
24.	Comité des citoyens du Vieux-Québec, Michel Bonnette	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre trop important de visiteurs dans le Vieux-Québec; - Croisiéristes; - Diluer le tourisme sur tout le territoire et prolonger les trajets jusqu'à Sillery et Cap-Rouge; - Désengorger le Vieux-Québec; - Mettre en veilleuse le projet de PPU. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité s'inquiète de la qualité de vie des résidents du Vieux-Québec de plus en plus menacée par un achalandage touristique croissant; - Recommande d'étendre la zone touristique du Vieux-Québec hors des murs pour diluer ce tourisme sur un plus grand territoire; - Recommande de prolonger le trajet touristique jusqu'aux grands domaines et Cap-Rouge; - Recommande le projet <i>De Cap en Cap</i> et en souligne les avantages; - Recommande de mettre en veilleuse le PPU et de réaliser un circuit patrimonial touristique.
25.	Laure Painchaud	<ul style="list-style-type: none"> - Aréna : garder le service de proximité; - Le maire ne connaît pas notre aréna; - Rénovations coûteraient entre 2 et 3 M\$, pas 11 M\$; - Importance de pouvoir y aller à pied! 	<ul style="list-style-type: none"> - Trouve absurde l'idée de démolition de l'aréna sous prétexte de désuétude; - Fut choquée des propos du maire expliquant l'état de désuétude de l'aréna, alors que son état est tout à fait acceptable; - Après consultations d'experts, l'aréna est unique en son genre et encore en bon état et nécessite quelques rénovations de 2 à 3 M\$ et non 11,5 M\$ comme le mentionne la Ville; - Utilité indéniable de l'aréna par ses nombreux utilisateurs sportifs; - Énumère les conséquences de la démolition de l'aréna sur le Club de patinage artistique de Sillery (fusion des clubs, glaces surpeuplées, inscriptions contingentées, perte d'un service de proximité); - Énumère l'impact de la fréquentation de l'aréna sur sa vie sportive, mais aussi comme sa 2^e maison.
26.	Jean Guyard	<ul style="list-style-type: none"> - PDAD 2005 (pour 2020) : les citoyens sont prêts à défendre le patrimoine; - Conseil de la culture et du patrimoine – membres du CE absents; 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour sur la vision du PDAD de la Ville et du Conseil du patrimoine où aucun membre de l'exécutif n'était présent; - Le PPU n'est pas conforme au PMAD adopté en 2013 et ne respecte pas ses objectifs; - Recommande de modifier le PMAD avant d'adopter en catastrophe le PPU;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Article 1 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> : les objectifs et les intentions doivent être respectés dans tous les outils réglementaires (concordance); - Plan métropolitain d'aménagement et de développement : objectif de protéger et mettre en valeur les espaces patrimoniaux; - Le PPU ne respecte pas ces objectifs; - Il faut modifier le PMAD avant d'adopter le PPU; - Félicite les urbanistes, les élus devraient prendre en compte leurs avis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande de réviser le PDAD puisque le PPU n'est pas non plus conforme aux objectifs et aux principes énoncés dans le PDAD; - Recommande d'interdire le stationnement dans les marges de recul en haut de la falaise; - Recommande de cadastrer et zoner les marges de recul en zone de conservation non constructible à perpétuité; - Recommande que pour bien délimiter les percées visuelles, protéger les boisés du territoire, de les zoner en conservation; - Recommande que le sentier entre le chemin Saint-Louis et l'église Saint-Michel ne soit pas considéré comme cyclable, mais réservé aux marcheurs; - Recommande que le sentier près du cimetière Saint-Patrick soit clôturé pour éviter l'intrusion dans le cimetière et protéger l'intimité des résidents de l'avenue James-LeMoine; - Parodie de consultation sur le PPU lamentable pour une ville qui se dit innovante et intelligente; - Inquiet de la disparition du patrimoine collectif, de l'absence de consultation et de possibilité de référendum; - Suspicion (à la suite du projet du Phare, au dérapage de la collecte des ordures) à l'exactitude des informations données sur les objectifs et le contenu du futur PPU; - Félicite le travail des urbanistes de la Ville et regrette que les décideurs politiques n'aient certainement pas pris en compte leurs avis professionnels.
27.	Héritage Québec, Johanne Elsener	<ul style="list-style-type: none"> - Les marges et les pourcentages ne sont pas des moyens de protection durables (ex. : PPU Sainte-Foy); - Détruit le caractère patrimonial et met en péril le projet <i>De Cap en Cap</i>; - Le développement touristique aurait plus de retombées que le développement résidentiel; - Pourquoi y a-t-il urgence d'agir? - Étude de faisabilité du projet <i>De Cap en Cap</i>; - Suspendre PPU. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déception du PPU qui morcelle et détruit le faubourg, plusieurs grands domaines et les richesses historiques nécessaires au développement touristique et du projet <i>De Cap en Cap</i>; - Les modifications des zonages et d'usages proposées de même que le développement résidentiel proposé sont inacceptables sous les aspects sociétaux, environnementaux, touristiques, économiques et sanitaires; - L'imposition de marges, le pourcentage d'espaces verts et les boisés sont des mesures de protection inefficaces à long terme, car elles peuvent être changées comme ce fut le cas pour le PPU de Sainte-Foy; - Avantages du projet <i>De Cap en Cap</i>, ses retombées économiques et ses appuis; - Se questionne sur la raison donnée par la Ville « les promoteurs de Sous-les-Bois ont reçu leur autorisation du Ministère de la Culture » pour adopter de toute urgence le PPU; - Recommande le rejet du PPU, car il autorise la destruction du potentiel touristique du site et des caractéristiques historiques des grands domaines, alors que ces espaces pourraient être utilisés pour des événements, des expositions et des animations; - Recommande le maintien des zonages, des usages et des limites pour les zones des grands domaines, du terrain vendu par les Sœurs Jésus-Marie, mais le changement de zonage pour le parc et l'église Saint-Michel;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Recommande le maintien de la subsidiarité de la côte de Sillery par rapport au chemin Saint-Louis par la protection de sa largeur actuelle; - Recommande la classification de l'axe Grande Allée/chemin Saint-Louis comme site patrimonial; - Recommande la création du parc des grands domaines; - Recommande la réalisation d'une étude de faisabilité indépendante du projet <i>De Cap en Cap</i>; - Recommande la participation de la Ville au comité multipartite mis en place par M. Couillard pour se pencher sur le sort du patrimoine québécois dans une perspective de développement durable; - Recommande la suspension de tout projet de PPU jusqu'à la complétion d'une étude de faisabilité indépendante pour le projet <i>De Cap en Cap</i>, de l'analyse du rapport du comité multipartite et du dévoilement de ses recommandations et de sa mise en œuvre; - Devoir moral de la Ville de respecter les objectifs de création de l'arrondissement historique de Sillery et d'assurer la mise en valeur et l'aménagement plus rentable pour la société; - Présentation du site à travers une vision d'aménagement qui inclut les aspects sociaux, environnementaux, touristiques, économiques et sanitaires; - Présentation de l'historique des luttes citoyennes; - Demande à la Ville et au gouvernement de subventionner une étude de faisabilité indépendante du projet <i>De Cap en Cap</i>; - Demande à la Ville de travailler au développement économique durable plus rentable à long terme pour la prospérité du Québec; - Demande à la Ville d'éviter une promiscuité malsaine avec les spéculateurs-promoteurs et de collaborer avec le gouvernement, l'industrie touristique, les experts et les forces vives du milieu pour concevoir un plan pour la collectivité; - Demande à la Ville la suspension de tout projet de PPU jusqu'à ce qu'elle ait accompli ses devoirs moraux envers la population.
28.	Liliane Côté pour Héritage Canada La Fiducie nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre Héritage Canada au maire de Québec; - 10 sites les plus menacés au Canada. Caractère unique du site (patrimonial et naturel); - Tenir compte des organismes locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et mandat de la Fiducie nationale du Canada; - Retour sur la protection du patrimoine en 1964 et 2011, lorsque la Fiducie a inscrit l'arrondissement historique de Sillery à son palmarès des 10 sites les plus menacés au Canada; - Le PPU n'assure pas un aménagement respectueux des grands domaines et la densité du projet annihilerait les qualités naturelles et culturelles de ces terrains; - Recommande d'investir dans une solution créative mettant en valeur le patrimoine du site comme proposé par le projet

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<p><i>De Cap en Cap;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande de soupeser très soigneusement les implications de tout aménagement qui compromet l'intégrité des grands domaines en tenant compte des avis des organismes locaux et provinciaux voués au patrimoine.
29.	Geneviève Poirier	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou reconstruire l'aréna; - Appuie le projet <i>De Cap en Cap;</i> - Développement durable = développement des individus et des communautés (impacts sur la santé et les dimensions de la vie humaine, OMS, qualité de vie, sécurité) et santé mentale (émotivité); - Circulation Jésus-Marie – chemin Saint-Louis - Processus de participation : pas de pratiques exemplaires en matière de consultation publique. 	
30.	Camilien Tremblay	<ul style="list-style-type: none"> - A vécu pendant 15 ans sur le terrain de Jésus-Marie; - La maison la plus touchée par le projet, celle immédiatement à côté de l'aréna. On va subir toute la circulation du secteur; - Réduire la densité à l'arrière + 21 m. 	
31.	Esther Beudet	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonie entre l'architecture et le cadre naturel; - Conservation des caractéristiques du faubourg; - Terrain d'entente à trouver. Jésus-Marie, en plein cœur du secteur historique, un fleuron; - Comment concilier les projets proposés et le caractère patrimonial des prairies? - Implanter des édifices le plus près possible du chemin Saint-Louis, loin du cap (loin des prairies), pour respecter et conserver les prairies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se demande comment concilier les projets de constructions proposés en préservant le caractère patrimonial des terrains des Sœurs Jésus-Marie; - Recommande d'implanter les édifices du domaine Sous-les-Bois le plus près possible du chemin Saint-Louis, loin du cap; - Recommande que seuls les espaces situés au nord de la ligne des grandes prairies soient désignés comme constructibles, respectant ainsi la ligne des bâtiments existants comme Catarqui et Benmore; - Recommande de protéger ce qui ne peut être remplacé dans l'attente de la mise sur pied du comité interministériel par le ministre Couillard; - Recommande de protéger les lieux remarquables, c'est un devoir pour tous les élus pour l'avenir.
32.	Félicia et Lilli-Rose Legault Poirier (élèves au Collège)	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver leur aréna ou en construire un autre plus près. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veut continuer de patiner à l'aréna ☺ (dessin)

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
	Jésus-Marie)		
33.	Elisabeth Zanga Leanza	<ul style="list-style-type: none"> - Transformer le faubourg Saint-Michel en banlieue sans âme, défigurer le noyau ouvrier; - Contre le changement de zonage – Grands-Pins, Preston, Rousseau; - Contre la mesure de diminuer le % d'aire verte à conserver; - Pour le projet <i>De Cap en cap</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> - En désaccord avec le PPU, en particulier en ce qui concerne le faubourg Saint-Michel. Inquiétudes face à la «banlieusardisation» du secteur, à la défiguration du noyau ouvrier, site exceptionnel, à la destruction des infrastructures existantes; - Diminution du pourcentage de verdure à l'encontre du développement durable et de la santé publique; - Appui au projet <i>De Cap en Cap</i>.
34.	Solidarité familles et sécurité routière, Nancy Gilbert	<ul style="list-style-type: none"> - Contente que le dossier PPU Sillery évolue; - Sécurité routière et RTC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité routière : préoccupation grandissante dans un contexte où il y a de plus en plus de jeunes familles; - Importance des transports actifs et sécuritaires vers les écoles pour les enfants; - Synthèse des problématiques observées; - Solutions envisagées : devenir un projet-pilote en collaboration avec le Ministère des Transports pour les quartiers résidentiels Sillery/Saint-Yves/Saint-Louis de France; - Exercice de consultation publique apprécié.
35.	Nancy Girard et Nicolas Roy	<ul style="list-style-type: none"> - 300 unités de plus, trafic supplémentaire – détourner ce trafic (700 voitures sur la rue du Maire-McInenly), surtout en hiver (la rue est très étroite); - Aréna : pourquoi ne peut-il pas être rénové avec des subventions provinciales et fédérales, comme dans autres villes? - Parc : contre le déplacement du parc, il est important; - La Ville devrait mettre plus d'effort pour un quartier historique et les citoyens qui l'habitent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétudes concernant l'aménagement du terrain des sœurs Jésus-Marie; - Deux éléments les préoccupent particulièrement : <ol style="list-style-type: none"> 1. Pourquoi la Ville n'exige-t-elle pas que les futures constructions se fassent sans impact visuel sur ce quartier classé historique? 2. Pourquoi ce nouveau développement doit-il déboucher dans leur quartier qui connaît déjà des problématiques de circulation?
36.	Norbert Lacroix	<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de mémoires déposés lors de la consultation sur le Conseil du patrimoine. La Ville devrait en prendre connaissance. 	
37.	Marcel Junius	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU est à l'image de la Ville qu'on ne veut pas; - Décret du site patrimonial : conserver tout élément bâti ou naturel; 	<p>Le PPU est l'image de la Ville que nous ne voulons pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Ville a donné le site aux promoteurs et la ministre responsable de ce site reste silencieuse; - Retour sur Woodfield et la déclaration de 1964 qui déclare une partie du territoire de Sillery en qualité d'arrondissement

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi rapetisser et ridiculiser le caractère patrimonial d'un site déclaré par l'état? - La ministre devrait répondre de la gestion de ce site; - Abandonner le PPU et étudier le projet socioculturel <i>De Cap en Cap</i> qui respecte l'identité et le patrimoine naturel et culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> historique; - Dénonce que le PPU ne conserve pas l'esprit des lieux et ridiculise ce qu'il y a de plus noble dans l'appareil architectural, urbanistique et patrimonial du site sacré par l'État en qualité de biens culturels; - Œuvre de l'homme et de la nature sous la responsabilité de la ministre de la Culture qui répondra de la sauvegarde de ce site du patrimoine; - Recommande d'abandonner le PPU actuel, sinon vous serez conjointement responsable de la destruction d'un paysage de grande qualité et de l'accroissement de la banalité, pire que la laideur; - Recommande d'étudier le projet <i>De Cap en Cap</i> comme solution économique favorable pour tous - Le respect du patrimoine culturel et naturel doit prévaloir sur toute autre considération (sociale, politique ou économique)
38.	Lucie Bigué	<ul style="list-style-type: none"> - 3 minutes par intervention : insuffisant; - Retirer les zones ajoutées qui dépassent le quartier historique; - Protéger le patrimoine; - Table de concertation permanente sur le patrimoine pour lier le gouvernement dans toutes ses actions structurantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'interroge du fait que le territoire couvert par le PPU dépasse le quartier historique; - Extension territoriale dénaturée. Remet en cause la légitimité; - Réfère au plan de conservation du site patrimonial de Sillery; - Revue de ce qui est proposé dans le PPU; - Analyse des propriétés; - Joyau exceptionnel parce que sauvegardé in extremis à travers le temps; - Démesure. Le massacre du site patrimonial de Sillery par des promoteurs immobiliers; - Oublie-t-on que nous sommes dans un arrondissement historique provincial et non pas dans un plateau à densifier? - Présenter la plus-value à des promoteurs privés ou au bénéfice de la population ? - Seul aspect positif du PPU : la continuation du sentier linéaire longeant la falaise.
39.	Sophie Wampach	<ul style="list-style-type: none"> - Merci aux gens et à la Ville de donner la possibilité de s'exprimer; - Saccage qui pourrait toucher les humains; - Appuie le projet <i>De Cap en Cap</i>. 	
40.	Fabienne Barnard	<ul style="list-style-type: none"> - Belles orientations, mais non respectées; - Ne respecte pas le site patrimonial; - Appuie le projet <i>De Cap en Cap</i>; 	<ul style="list-style-type: none"> - On dénature complètement l'environnement paysager; - Dans son ensemble : inacceptable; - En opposition avec les objectifs lors de la création du site patrimonial;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Agrandir le jardin communautaire; - Sentier linéaire : vue sur les tours; - Dommage de ne pas avoir une deuxième soirée; - Échéancier trop serré, doute qu'on ait le temps de lire et d'apporter des modifications; - Faubourg Saint-Michel (projet démesuré par rapport aux dimensions du faubourg); - Pourquoi construire sur des terrains publics? (terrains de la Ville); - Circulation; - Il faut introduire la notion de zone non constructible; - Invite les gens à écrire à M^{me} David. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuie le projet <i>De Cap en Cap</i>; - Remet en question le processus de consultation publique; - Faubourg Saint-Michel/aréna/circulation/stationnement/domaine Sous-les-Bois : destruction des quartiers, disparitions de percées visuelles, constructions de gabarits trop imposants par rapport à ce qui existe déjà; - Rejette le PPU.
41.	Ginette Paquette	<ul style="list-style-type: none"> - Exiger l'implantation en parallèle à la ligne de lot existante (dégagement de 30 m) au domaine Benmore; - Le Conseil du patrimoine s'est opposé au projet soumis, a émis des réserves; le projet est trop imposant; - Bâtiment du côté est : le PPU propose 16 m à 23 m – on propose 15 à 16 m pour respecter les hauteurs actuelles; - Considérer les percées visuelles est-ouest, pas seulement nord-sur (grandes prairies bordées d'arbres matures.) Maximum 30 m; - Marge de recul du côté est de 5 à 10 m pour protéger le boisé; - Pas de garage hors sol; - Bannir les balcons en saillie. 	
42.	Jocelyne Murray	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment des Augustines de la Miséricorde de Jésus laissé à l'abandon, fenêtres brisées; - Recyclage du bâtiment; - Accorder la priorité à la reconversion. 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
43.	Pierre Cloutier	<ul style="list-style-type: none"> - 1965 – La famille a déménagé dans le presbytère du domaine McIneley. Il y a vu construire l'aréna; - Le PPU est intéressant pour le reste du territoire, bien préparé par les fonctionnaires; - Un accroc : ce qui touche le faubourg, le quartier de son enfance. Il faut revoir l'implantation au sol pour le secteur de Jésus-Marie pour pouvoir le faire accepter; - Outil référendaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Crainte pour l'avenir des grands domaines et pour le quartier de son enfance; - Reconnaît la qualité de préparation et le travail effectué par les fonctionnaires; - Revoir l'implantation au sol de Jésus-Marie; conserver le secteur Saint-Michel tel qu'il est aujourd'hui; faire correspondre les limites du PPU avec celles de l'arrondissement historique; - Ne pas soustraire ce territoire du processus référendaire, outil de base de la démocratie municipale.
44.	Maurice Carignan	Aucune intervention au micro	
45.	Jardin communautaire de Sillery - Jozé Marcotte	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger l'emplacement du jardin, ne pas détruire un jardin de 40 ans; - On n'a aucune garantie. Réponses évasives; - Ombrage; - On ne croit pas que la Ville pourra nous donner un terrain de même qualité; - Rejet du PPU. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sol travaillé et amendé de compost de haute qualité depuis longtemps et qui a atteint une qualité exceptionnelle permettant des récoltes abondantes; - Il n'y a pas tant de possibilités d'emplacements pour être relocalisé; - Problème d'ensoleillement; - Où allez-vous nous déplacer? Quand pourrons-nous jardiner? Que des réponses évasives. Inquiets; - Atteinte à la démocratie; - Rejet du PPU.
46.	Daniel Carrière	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord avec les 45 autres interventions précédentes; - 2 vues d'intérêt perpendiculaires sur le fleuve, mais absence d'une vue est-ouest qui donne sur les éléments patrimoniaux importants comme l'église, l'école, etc. - Facture des maisons, pas de place pour bâtir des édifices massifs; - Stationnement et parc – lieux de rassemblement. 	
47.	Yves Gariépy	<ul style="list-style-type: none"> - Chance de profiter des percées visuelles et quiétude; - Maintenir la quiétude dans les principes, alors que le document se résume à décrire des marges de bâtiments; - Aucune mesure pour gérer le bruit généré par un sentier. 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
48.	Louis Vallée	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les vues; - Ne pas se laisser manipuler par les spéculateurs; - Attention au dynamitage pour le stationnement souterrain : risque d'endommager l'église. 	
49.	André d'Arcy	<ul style="list-style-type: none"> - La rue des Grands-Pins a fait l'objet d'une densification radicale; - On vient légaliser les constructions existantes; - Parcomètres sur la rue Maguire : problème de stationnement; - Stationnement souterrain payant ne règlera pas le problème; - Appui au projet <i>De Cap en Cap</i>. 	
50.	Cyril Frazao Nature Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Résolution d'appui pour ce projet qui préserve la trame verte et les boisés exceptionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une promenade urbaine; - Vision de trame verte de proximité; - Préserver et réseauter plus d'une centaine d'hectares d'espaces verts; - Contribue à l'écosystème de la vallée du Saint-Laurent; - Limiter les déversements d'eaux contaminées dans le fleuve et la nécessité de construire des bassins de rétention; - Captation de polluants atmosphériques et lutte aux maladies cardiovasculaires et respiratoires.
51.	Paul Shoiry, chef de l'opposition et conseiller du district	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'urgence d'adopter le PPU actuel; - Poser des gestes concrets concernant le sentier de la falaise; - Étude de faisabilité du projet <i>De Cap en Cap</i>; - Pères Augustins : d'accord avec le recyclage; - Benmore : aucune nouvelle construction ne devrait être autorisée; - Sous les bois : cœur de l'arrondissement historique, aucune nouvelle construction; - Garder le jardin, le parc, l'aréna : préserver le cœur du 	<p>Revue du contexte et critique sur la vision : ni le gouvernement ni la ville n'ont moralement le droit, sous prétexte d'un contexte économique austère, de restreindre le legs du patrimoine naturel et de la mémoire culturelle du site patrimonial de Sillery à la simple logique du promoteur.</p> <p>Revue des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le droit aux communautés religieuses de disposer de leur propriété; - Le recyclage du patrimoine bâti à l'abandon ou dont on cherche à se départir; - Les besoins réels en unités additionnelles de logements de type condominium; - La prise en compte des besoins pour les jeunes familles; - La pérennité des boisés exceptionnels et des vastes prairies;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		faubourg tel quel; - Maguire : maintenir l'usage actuel; - Grands-Pins : ne pas l'inclure dans le PPU; - Jeanne d'Arc : réduire le gabarit; - Sœurs Assomption : recyclage; - Montmartre : plus faible gabarit; - Saint-Patrick : ok pour l'usage, moins de hauteur et de densité et plus de % logements familiaux.	<ul style="list-style-type: none"> - La préservation des percées visuelles depuis le chemin Saint-Louis; - L'aménagement du sentier de la falaise en parc linéaire; - La mise en péril de la création d'un circuit touristique d'envergure régionale/ <i>De Cap en Cap</i>; - Les impacts sur le réseau routier du district Saint-Louis-Sillery et sur le déneigement différé du quartier Saint-Michel; - La disparition du stationnement de l'avenue Maguire et la fragilisation des infrastructures publiques voisines : la bibliothèque et la caserne de pompiers; - Les vertus du PPU du site patrimonial de Sillery et de ses environs au bénéfice de la population; de Québec et celle du district de Saint-Louis-Sillery. Analyse critique des modifications suggérées dans certaines zones : <ul style="list-style-type: none"> - 31 701PA, Pères Maristes; 31703Hc, Sœurs Augustines; 31706Hc Domaine Benmore; 31708Pa, Collège Jésus-Marie; 31723Hc, Domaine Sous-les-Bois; 31724Mb et 31 740Mb, aréna, garderie, jardin communautaire et stationnement public du faubourg Saint-Michel; 31266Mb, stationnement public, bibliothèque et caserne de pompiers de l'avenue Maguire; 31261HA, rues Preston, des Grands-Pins et Rousseau au sud de la rue Sheppard; 31742Hb, arrière de la propriété des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc; 31712Hc, Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc; 31737Hb, Pères Augustin de l'Assomption; 31738Hc, Pères Augustins de l'Assomption, site devant le Montmartre canadien; 31743Hc, Le Montmartre; 31733Mb, le cimetière Saint-Patrick. <ul style="list-style-type: none"> - Modifier le PPU en tenant compte des propositions faites dans ce mémoire pour une meilleure acceptabilité sociale.
52.	André Demers	Aucune intervention au micro	
53.	Michel Robert	<ul style="list-style-type: none"> - PPU est contraire aux experts du Ministère de la Culture; - 3 étages à côté de 6 étages : défiguration du faubourg, discordant et invasif; - Changer le paysage du faubourg; - Ne pas dépasser la hauteur des maisons du faubourg; - Des terrains qui ont été vendus avant le décret? - Questions sur la légitimité de la vente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions normatives présentées dans le PPU sont insensées et contraires aux orientations du Ministère de la Culture; - Constructions prévues pour le faubourg Saint-Michel : une aberration; - Défiguration du faubourg; - Questions et analyse personnelle de la vente des terrains de Jésus-Marie.
54.	Évêque du diocèse de l'Église anglicane de	<ul style="list-style-type: none"> - Étonnée de voir que la demande de modification au zonage ne se retrouve pas dans le PPU (le terrain est toujours industriel, alors qu'il a déjà une partie résidentielle). 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande une modification du zonage en vigueur afin de rendre possible la construction d'habitations sur une portion de leur propriété et ainsi permettre la sauvegarde de l'église St-Michael's; - Déploire que leur site se trouve visé dans le PPU par un encadrement de zonage faisant fi de leur demande et situation; - Demande la correction au zonage affectant la parcelle de l'église St-Michael's et d'y réviser le plan d'affectation du

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
	Québec, Dennis P. Dainville (par Marie-Sole Gaudreau)		sol : que la partie nord de leur terrain donnant sur la rue de Bergerville soit incluse dans la zone 31247Mb adjacente et que la partie de terrain voisin de l'église et bordant le chemin Saint-Louis soit incluse dans la zone 31246Mb adjacente. - La portion de parcelle englobant l'église et ses cours quant à elle constituerait la zone 31249Mb (voir les annexes du mémoire pour la demande de correction et proposition).
55.	Marie-Caroline Germain	- D'accord avec l'ensemble des mises en garde et des commentaires formulés le 2 juin concernant une densification plus humaine et la préservation de la qualité de vie du quartier; - Conséquences pour les autres quartiers aussi.	
56.	Claude Tessier, syndicat Le Boisé du Domaine Benmore	- On ne retrouve pas les orientations du PPU pour le terrain Benmore; - Au nord du couvent, on permet la construction de 18 m sur un terrain surélevé, c'est-à-dire 6 m au-dessus de la hauteur du couvent; - Construction trop massive, sans tenir compte des constructions adjacentes (21 m à l'est du couvent et des bâtiments existants de 14 m ou 16 m côté fleuve); - Effet de masse et enclave les résidents actuels par 2 bâtiments non respectueux des gens; - Revoir le gabarit; - Souhaite collaborer avec les promoteurs pour que le projet soit respectueux de la réglementation et des résidents.	- Remarque que l'approche conceptuelle du PPU ne se retrouve pas pour le domaine Benmore; - Déploire le sacrifice du boisé d'intérêt au nord du couvent; - Déploire la construction d'un bâtiment de 18 m au nord du couvent sur un plateau situé à 2 m plus haut, ce qui donne 6,5 m au-dessus du faite du couvent; - Déploire la construction massive sans tenir compte des dimensions des constructions adjacentes; - Déploire la construction d'un bâtiment de 21 m de haut sans tenir compte des bâtiments adjacents de 14 et 16 m; - Déploire que le gabarit et l'implantation de nouvelles constructions provoquent un effet de masse en enclavant les résidents actuels du domaine Benmore; - Recommande de revoir les critères de design applicables au domaine Benmore et les gabarits des nouvelles constructions; - Recommande de conserver un espace boisé; - Demeure disponible pour collaborer avec la Ville.
57.	Madeleine Bastien	- En tant que citoyenne et autochtone, elle s'oppose à l'adoption du PPU; - On développe Québec d'une façon barbare.	
58.	Cimetière Mount Hermon, Mark Brennan	- Préoccupé par la transfiguration de l'église St-Michael et Sœurs Saine-Jeanne-d'Arc. - Revoir le PPU. - Considérer le projet <i>De Cap en Cap</i> .	- S'oppose à tout ce qui pourrait nuire à la quiétude et au respect de leur clientèle déjà inhumée et aux gens qui visitent les lieux.

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
59.	Jean-Marc Ouellet	Aucune intervention au micro	
60.	Christine Lepage	<ul style="list-style-type: none"> - En désaccord avec PPU; - Lieu de choix pour l'implantation de nouvelles constructions; - Non-respect des orientations dans un site patrimonial; - Les résidants sont tenus à des règles strictes; - Surélévation non acceptable à côté du faubourg; - Moderne/quartier ouvrier; - Pas de condos en hauteur sur ce site; - Mettre en valeur plutôt que de dénaturer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Invite la Ville à relire le rapport de consultation du Conseil du patrimoine culturel du Québec et le plan de conservation rédigé par le Ministère de la Culture en 2013; - Noyaux ouvriers : Élévations et volumes prévus incompatibles. Scandaleux.
61.	Suzanne Déry	Aucune intervention au micro	
62.	Josée Gingras et Félix Gingras-Genest et dépôt de 2 autres mémoires pour ses voisines	<ul style="list-style-type: none"> - Total désaccord; - <i>De Cap en Cap</i> n'est pas pris en compte dans ce PPU; - Demande aux élus d'entendre les citoyens; - Un promoteur vaut plus que des centaines de citoyens et d'experts; - Garder le site intact et le conserver. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que plus aucun projet privé de développement immobilier ne soit accordé et n'ait lieu sur les terrains toujours vacants des communautés conventuelles de Sillery; - Pourquoi construire de nouveaux condos? Déjà un surplus de condos, limite l'accès aux jeunes familles, craintes des abus de la part des promoteurs (coupe d'arbres); - Pour l'achat des terrains par les gouvernements pour y créer un parc linéaire protégé et accessible à tous. La Ville dérègle en fonction des grands projets domiciliaires; - Réclame que la Ville et le ministère s'engagent à maintenir l'arrondissement historique intact, qu'ils contribuent à le vitaliser, à le maintenir beau et accessible et à le conserver.
63.	Patrick Richard	<ul style="list-style-type: none"> - Joseph-Rousseau : rue ancienne qui est en train de changer; - Contre la soustraction à l'approbation référendaire et la réduction de l'aire verte de 30% à 20% et à 10%; - On nous fait croire que c'est pour protéger le secteur; - Ville et ministère ne s'en préoccupent pas; - Pas contre la densification, mais la façon de faire; - Marges latérales passent de 3,5 m à 0, ce qui permet de 	<ul style="list-style-type: none"> - Se questionne sur l'extraction de certaines zones du processus référendaire; - Inquiétudes à propos de la diminution du pourcentage d'aire verte; - Pas contre la densification, mais contre les façons de faire irrespectueuses et cavalières de promoteurs insoucieux de la qualité de vie; - Demande que soient exclues du PPU les rues Maguire, Preston, des Grands-Pins et Joseph-Rousseau situées au sud de la rue Sheppard et maintenir le zonage actuel.

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - construire mur à mur; - Exclure Maguire ainsi que les 3 rues et maintenir le zonage actuel. 	
64.	Michel Lapointe	<ul style="list-style-type: none"> - Alliance pour la sauvegarde du site patrimonial; - Recyclage des bâtiments actuels; - Pas d'accord avec le projet dans le faubourg Saint-Michel; - Dans 25 ans – c'est à cause de la gang de 2015. – conséquences politiques. 	
65.	Ellen Murray	<ul style="list-style-type: none"> - Contre la démolition de l'aréna; - Préserver l'intégrité du quartier pour les générations à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> - En désaccord avec la démolition de l'aréna Jacques-Côté; - Importance de cette infrastructure sportive locale pour la santé ; - Le projet prévu ne cadre pas du tout avec le milieu de vie autour; - Préserver l'intégrité de ce quartier pour les générations à venir.
66.	Gérard Garnier	Aucune intervention au micro	
67.	Pascale Bassilière (par Fabienne Barnard)	<ul style="list-style-type: none"> - Questionne le délai de publication de l'avis public pour la prolongation de la consultation; - Pas de recours contre la Ville lorsque des nouvelles constructions s'installent sans respect pour l'intimité des voisins (comme sur la rue Lafontaine et ailleurs dans le quartier); - Ne pas défigurer le paysage de Sillery; - Quartier ouvrier de Sillery (pas des bourgeois de Sillery), il faut respecter des critères stricts pour la rénovation; - Condos dans la rue - 500 000 \$, trop cher; qui seront les habitants des condos? 	<ul style="list-style-type: none"> - Rejette le PPU; - Exprime son mécontentement face à certaines constructions apparues dans le secteur (condominiums, blocs). De la démesure; - Important de garder les jolies réalisations des gens qui ont construit Sillery; - Respecter le site patrimonial; - Fait référence aux condos de luxe qui ne seront accessibles qu'à des multimillionnaires.
68.	Marcel Junius	Aucune intervention au micro	
69.	Nancy Labbé, CPA Sillery	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-présidente du Club de patinage artistique CPA de Sillery; - Démolition de l'aréna = les patineuses doivent s'entraîner 	<ul style="list-style-type: none"> - Représente le Club de patinage artistique de Sillery; - Si l'aréna est démoli, le CPA serait fusionné avec le CPA de Sainte-Foy et Cap-Rouge;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - ailleurs, problème d'horaire et de temps de glace; - Glace surchargée; - Aréna plus loin des écoles; - Sentiment d'appartenance va diminuer; - Horaires inadéquats pour les enfants; - Pourquoi pas un projet d'agrandissement? 	<ul style="list-style-type: none"> - L'aréna de Sainte-Foy ne pourra pas accueillir tous les patineurs des 3 clubs de la région; - Occasionnera un manque énorme de temps de glace : contingentement; - L'aréna ne sera plus à proximité. Déplacements, abandons. Détérioration dans le domaine récréatif; - Pourquoi ne pas intégrer le projet de 2 glaces à Sillery?
70.	Peter Beattie	Aucune intervention au micro	
71.	Michel Guimond	Aucune intervention au micro	
72.	Hervé Gauthier	Aucune intervention au micro	<ul style="list-style-type: none"> - Site à protéger, non à développer comme dans le PPU actuel; - Une erreur historique en continuant de hachurer ces espaces; - Permettre seulement la reconversion et le recyclage des bâtiments actuels.
73.	Marcel Gaudreault (par Fabienne Barnard)	<ul style="list-style-type: none"> - Terrible paradoxe : densification rime avec désertification (résidant depuis 1985); - Changements : augmentation des taxes et diminution des services; - Je vis mon quartier (services et commerces sur Maguire); - Les commerces ferment; - Contre les parcomètres et la construction sur le terrain du stationnement – quel commerce va s'y installer quand plusieurs autres ferment? - Bibliothèque : projet de la fermer aussi? (baisse de fréquentation); - Désertification commerciale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Densification résidentielle synonyme de désertification commerciale; - Plusieurs commerces ont dû fermer. La rue balisée de parcmètres nuit à la fréquentation des commerces. Mais que veut-on faire de la rue Maguire? - Rejette le PPU.
74.	Charles-Antoine Morency	<ul style="list-style-type: none"> - Contre la démolition de l'aréna; - Content que le vendredi soir ses filles patinent à l'aréna; - Appuie les autres interventions faites au sujet de l'aréna; - On enlève un plus, rien en échange; 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Plus de condos, alors que l'offre est déjà abondante; - Non-résidant de Sillery, mais il voudrait le devenir; n'envisage pas habiter les nouveaux condos faute de moyens; - Empathie envers les gens du faubourg Saint-Michel (rues Eymard, Saint-Sacrement), condos Bellevue; - Difficulté à croire que des spécialistes en urbanisme ont proposé cela. 	
75.	Michelle Guay	Aucune intervention au micro	
76.	Louise Barnard, (par Fabienne Barnard)	<ul style="list-style-type: none"> - PPU impose des critères arbitraires; - Hauteur variable et distance par rapport à la falaise inégales; - Corridors visuels est-ouest; - Corridors vers les bâtiments historiques; - Conservation du faubourg Saint-Michel; - Sous les bois : est contre ces 3 principes – projet le plus saugrenu du PPU. 	<ul style="list-style-type: none"> - Propose 3 principes : <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les corridors visuels est-ouest le long de la falaise; • Protéger les corridors visuels de la falaise vers les bâtiments d'époque; • Protéger l'intégrité du faubourg Saint-Michel, parfaitement intégré aux grands domaines; - Le PPU ne respecte pas ces 3 principes; - Énumération des dangers du PPU pour les grands domaines; - Plusieurs recommandations : <ul style="list-style-type: none"> • Que l'application du PPU soit retirée pour rendre le droit au recours référendaire; • Que l'inclusion de tout secteur additionnel au PPU du site patrimonial soit enlevée; • Que le développement du sentier linéaire le long de la falaise soit priorisé; • Que des zones définies soient déclarées zones constructibles; • Que des zones définies soient déclarées zones dévolues à l'agriculture urbaine; • Que la nouvelle construction à l'est du domaine Benmore ne dépasse au sud pas la limite du bâtiment existant; • Que des percées visuelles soient protégées; • Que les grands domaines soient conservés dans leur ensemble.
77.	Hélène Jobidon	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du comité de densification respectueuse; - Dégradation dans plusieurs quartiers; 	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications proposées pour les rues au sud de Sheppard avec une augmentation de la hauteur et une diminution du pourcentage d'aires vertes. Pourquoi? - Inquiète pour la rue des Grands-Pins;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Densification respectueuse; - Louis-H.-LaFontaine, des jumelés bifamiliaux : risque sur Preston (10 m au lieu de 9, réduction des aires vertes à 10 %); - Rupture avec les maisons avoisinantes; - Pourquoi ce changement qui donne plus de marge de manœuvre aux promoteurs; - Baisse de valeur de leur propriété lorsqu'il y a un jumelé à côté; - C'est faux de dire que les gens de Sillery sont des «chialeux» qui ne veulent pas d'étrangers; - Relire le règlement sur l'éthique; - Loyauté envers la Ville et envers les citoyens-payeurs de taxes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la valeur des propriétés; - D'accord avec une densification douce, intelligente et la préservation des arbres matures; - Déjà 23 tours (domaine Mérici), a-t-on besoin d'en ajouter d'autres? - Enjoint la ville de revoir le PPU, qu'elle prenne en considération les mémoires et les opinions.
78.	Geneviève Roy, Johanne La Rochelle (par Solange Simard)	<ul style="list-style-type: none"> - Caractère patrimonial du site et du faubourg ouvrier sera défiguré à jamais; - Rejette en bloc le PPU qui ne respecte pas les préoccupations des citoyens, mais seulement ceux des promoteurs; - Demande de reprendre l'exercice pour s'assurer de la plus grande acceptabilité sociale; - Site patrimonial pour protéger le patrimoine; - Respecter les orientations du Conseil du patrimoine. Si New York conserve le Central Park, Québec devrait aussi protéger ce poumon vert; - Depuis 10 ans, les citoyens ont proposé plusieurs projets; - Aller plus loin avec nous et non contre nous; - Retour à la table de travail; - Non au morcellement et aux logiques des promoteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le morcellement détruira totalement la première raison d'être de la création du site patrimoniale : conserver et transmettre aux générations futures les grands espaces des barons du bois ainsi que les faubourgs de leurs ouvriers et des autres propriétaires seigneuriaux antérieurs; - Les citoyens souhaitent que les élus entendent et respectent leurs attentes découlant des caractéristiques du site patrimonial et leurs propositions de mener le site plus loin dans sa conservation et son utilisation; - Rejette en bloc le PPU et demande à Ville de reprendre l'exercice en concertation afin de s'assurer d'une forte acceptabilité sociale. <p>Geneviève Roy :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejette le PPU, car le site patrimonial de Sillery compte parmi les 12 sites classés au Québec, il a déjà donné 1 000 unités de logement depuis sa création et est déjà défiguré, en plus d'être devenu méconnu par les autorisations successives; - Soutient que la vente des propriétés des communautés religieuses offre une opportunité unique de redonner au site sa noblesse, de mettre en valeur son histoire et ses paysages, de permettre aux citoyens, aux générations futures et aux touristes d'en bénéficier; - Le PPU donne priorité au développement immobilier sans garantir le projet de sentier;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Impossible d'interpréter l'histoire des barons du bois et des communautés religieuses si le site est parsemé d'édifices à condos; - Le PPU défigure une partie distinctive du faubourg ouvrier et perturbe à jamais la vie de quartier; - Le PPU favorise les intérêts privés sans respecter les volontés citoyennes maintes fois exprimées; - Demande de reprendre l'exercice du PPU avec la concertation des intérêts des citoyens afin d'en assurer l'acceptabilité sociale. <p>Johane La Rochelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappelle que le site patrimonial est classé pour conserver et transmettre aux générations futures les grands espaces des barons du bois, les faubourgs ouvriers, etc.; - S'inquiète qu'un nouveau morcellement détruit légalement le site patrimonial; - Le PPU ne respecte pas les recommandations et les suggestions émises par les citoyens en 2013 comme le démontre le CPCQ; - Le PPU ne respecte pas deux avis du CPCQ (SAH-2011-0761-03 ET SAH-2012-0211-03); - Propose que Québec s'inspire de New York et son Central Park afin que les grands espaces puissent desservir la population de Québec et celle de passage; - Importance de préserver et rendre public ces espaces verts pour la santé publique, le respect du patrimoine immatériel et l'augmentation de la valeur foncière des propriétés; - Recommande de retourner à la table de travail pour présenter un PPU respectueux de l'esprit de la loi et du site patrimonial et des projets et des objectifs des citoyens; - Recommande que le PPU prévoie une réglementation pour protéger le statut donné aux espaces publics, et ce, pour une durée indéterminée; - Recommande de dire non à la rentabilité immobilière et oui à l'usage résidentiel et au recyclage des bâtiments existants; - Recommande de dire non au morcellement favorisant quelques citoyens et oui à l'intégralité du site patrimonial; - Recommande de dire non aux permis, promesses et décisions provisoires servant les intérêts des promoteurs et du politique et oui à la durée.
79.	Ladd Johnson	<ul style="list-style-type: none"> - Plutôt d'accord avec les recommandations précédentes; - Inquiétudes face à la circulation; 	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétudes face à la circulation; - Boulevard Laurier et chemin Saint-Louis sont très congestionnés;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Artères déjà congestionnées, pas assez de mesures; - Pas de vision, comme lorsqu'on a eu la Promenade. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne voit pas la planification pour l'ajout de 800 unités résidentielles; - Problème sans solution en vue. Problème philosophique : manque de vision.
80.	Jacob Lafrenière	Aucune intervention au micro	
81.	Marguerite Lessard	Aucune intervention au micro	
82.	Michael Tratch	Aucune intervention au micro	
83.	Marie-Josée Trudel	<ul style="list-style-type: none"> - Le loup dans la bergerie : lecture d'un conte pour imager son opinion; - Presbytère St-Michael qui risque de tomber en ruine; - Ne change pas de zonage, donc rassurée; - Mais on retire la possibilité de s'opposer par référendum, plus de voie démocratique pour affirmer son opposition si un projet inacceptable se présente; - Si le presbytère est démoli, on peut changer le zonage sans référendum. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le loup est-il dans la bergerie? - La population n'aura plus de voie démocratique pour affirmer son opposition advenant qu'un projet inacceptable se présente.
84.	Marie-Josée Bouffard	<ul style="list-style-type: none"> - Densifier dans les espaces verts à Sillery - on a déjà ces espaces sur les terres religieuses; - Organiser quelque chose pour les touristes; - La densification a besoin d'espaces verts – densifier ailleurs, comme aux plaines, pour tous les résidents de Québec; - Garder le poumon vert! 	
85.	Isabelle Reny	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a un manque de respect et d'originalité dans le PPU; - Bâtisses patrimoniales : rien pour mettre les bâtisses à l'avant-plan. C'est le temps de les mettre en réseau et en valeur; - Accès public pour éblouir les résidents et les touristes; - Réponse décevante : on démolit l'aréna; 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de projets innovateurs; - La demande des gens : comment allez-vous protéger? Comment allez-vous mettre en valeur nos joyaux? En construisant 800 condos et on «scrappe» l'aréna. Il n'y a rien pour les gens là-dedans; - Devoirs de la Ville : faire paraître qu'ils ont entendu les demandes, intégrer des wow, de la fierté, du fabuleux pour nos vestiges prestigieux.

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Nous avons l'impression de tout perdre; - Être fier des projets; - Les gens ont fait leurs devoirs, mémoires, consultations. Les devoirs de la Ville c'est de faire transparaître les idées; - On espère qu'on va être fier du nouveau document. 	
86.	Carole Pelletier	Aucune intervention au micro	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des grands domaines : enjeu national, voire international; - Exemple de la biennale de l'habitat durable à Grenoble. D'autres façons d'envisager les mutations urbaines; - Encourager la participation citoyenne; - Mettre en place une table de concertation pour élaborer une vision d'avenir du site.
87.	Isabel Sullivan-Barray	Aucune intervention au micro	
88.	Marie Grandisson et Nicholas Brousseau	<ul style="list-style-type: none"> - Nous venons de déménager et nous sommes tombés sous le charme; - Esprit communautaire, parc, tennis, jardinage : peur de voir tout ça disparaître; - Prêts à permettre une certaine densification, mais celle annoncée est trop importante; - On espère que la Ville révisera son PPU pour montrer comment les espaces publics seront conservés et comment s'assurer que le trafic ne devient pas problématique; - Apparence trop moderne. Harmonie avec le reste; règles claires en ce sens. 	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord avec une certaine densification, mais inquiets de l'importance de la densification annoncée dans leur petit quartier (faubourg Saint-Michel); inquiets de voir disparaître le cœur de leur communauté; - Espèrent que la Ville révisera le PPU pour le faubourg en clarifiant comment elle conservera les espaces communautaires centraux; - Espèrent un beau parc pour les enfants au centre du quartier; que les terrains de tennis, le jardin communautaire et un peu d'espace vert public survivront; - Comment la Ville s'assurera-t-elle que le trafic ne devienne pas problématique dans les rues étroites; - Que le caractère patrimonial puisse encore être ressenti et qu'ils ne soient pas envahis par des lignes de maisons trop modernes.
89.	Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, Michel Vadnais et Angèle	<ul style="list-style-type: none"> - UNESCO : protégé pour assurer la diversité culturelle d'une région; - Écouter les citoyens. Approche communautaire, pas du haut vers le bas; - Les meilleures idées proviennent de la communauté; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappelle l'histoire de la création de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et son mandat; - Déploie que les élus n'aient pas entendu la missive de la CAHS, mais davantage celle des porteurs d'intérêts plus personnels que collectifs; - Devant le morcellement continu du site patrimonial et des zones déjà cédées et construites; après une décennie de sensibilisation des autorités politiques et religieuses pour la sauvegarde du site; en tenant compte de la réalité des

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
	Lacroix	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture et forêt urbaine; - PPU : une vision dans laquelle nous ne voulons pas vivre (on a perdu la bibliothèque, vous avez mis des stationnements payants à la place); - Il n'y aura plus d'aréna, les familles vont quitter le quartier; - Rejeter le PPU et interdire toute construction tant qu'un plan d'ensemble n'a pas été fait avec les citoyens. 	<p>lieux en 2015 et d'une possible entente négociée entre la Ville, le gouvernement et la vision citoyenne, il est impératif de préserver le site par un règlement définitif qui tiendra compte des communautés culturelles amérindienne, française, anglaise et irlandaise;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est vital de retrouver dans le site un espace circonscrit donnant un sens à cet héritage; - Noyau fondateur et non négociable de l'héritage des communautés culturelles est entre le Bois-de-Coulonge et le quartier Saint-Michel avec l'îlot St-Michael, quartier de Bergerville et les abords du chemin Saint-Louis; - Déploire les ventes au privé du domaine de Sainte-Jeanne d'Arc et des Augustins de l'Assomption; - En droit de vivre dans un quartier qui reflète son histoire, respecte le sentiment d'appartenance et qui s'ouvre à la modernité; - Les besoins et l'expertise du milieu sont gravement ignorés par la Ville, or l'implication citoyenne corrobore le vivace et le vivifiant d'une collectivité; - Absence de véritable consultation citoyenne par la Ville; - Les citoyens de l'arrondissement ne sont pas chauvins, mais travaillent au développement d'une conscience sociale pour le rayonnement de leur milieu; - Demande que la Ville réponde du même devoir de sauvegarde envers chacun des 4 sites patrimoniaux; - Au lieu de nourrir le capitalisme à outrance et la spéculation des terrains, propose que l'on s'engage dans des solidarités d'appartenance; - La sauvegarde du site passe par l'utilisation efficiente du patrimoine, par le réaménagement et la bonification des bâtiments et des structures existantes, par une réelle volonté des élus d'établir un vrai dialogue avec les citoyens du secteur; - Recommande que la maison des jeunes occupe tout le bâtiment actuel pour élargir son action; - Recommande que l'école de musique Uni-Son soit relocalisée dans l'espace Saint-Michel; - Recommande que l'espace Saint-Michel serve de centre communautaire spécialisé pour les activités musicales; - Recommande que le conseil de quartier et la Société d'histoire s'installent dans le presbytère anglican; - Héritage unique de l'îlot St-Michael; - Recommande la relocalisation du diocèse dans le domaine des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc; - Demande de conserver et de bonifier les parcours patrimoniaux de l'arrondissement; - Demande l'implantation de l'agriculture urbaine et l'aménagement d'une forêt urbaine sur les terrains vacants; - Demande d'annuler le PPU et d'interdire toute construction tant qu'un plan d'ensemble n'aura pas été confectionné

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			avec l'accord des citoyens et de ceux ayant à cœur la sauvegarde du patrimoine collectif.
90.	Hugues Michaud	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le patrimoine; - Manque de confiance dans le PPU; - Demande de faire mieux que le PPU et demande d'autres propositions. 	
91.	Danièle Gendreau	<ul style="list-style-type: none"> - La solution de M. Shoiry est un compromis acceptable; - 2174, du Foulon (souci personnel) : sa résidence comprend un logement qui ne répond plus aux normes actuelles; - La maison trop grande pour elle, car près de la retraite; - Elle souhaite un agrandissement pour y faire des logements pour une rentabilité grâce au droit acquis; - Le PPU l'en empêche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de dérogation à un droit acquis pour l'agrandissement d'un logement dans une résidence de la zone B, catégorie R-F4 du projet d'aménagement, sise au 2174, chemin du Foulon; - Demande de sursoir aux restrictions attenantes au droit acquis lié au 2174, chemin du Foulon; - Demande d'autoriser un agrandissement extérieur du logement; - Mentionne qu'il n'y aura pas d'impact sur la densité actuelle du faubourg du foulon.
92.	Daniel Coulombe et Marie Desroches	<ul style="list-style-type: none"> - Contre le PPU, - Contre le projet de construction au faubourg Saint-Michel parce que la densification serait trop dense; - Rue Louis-H.-LaFontaine : CUCQ, pas assez comme protection; mauvaise préparation, un promoteur a eu gain de cause. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contre les constructions proposées dans le faubourg Saint-Michel, car destruction à jamais du caractère particulier et historique en plus de créer une densification de 300%; - Demande à obtenir l'étude d'impact sur la circulation de la côte de Sillery; - Demande si la CUCQ assure une protection aux résidents touchés par le PPU; - Grand doute quant à la préparation adéquate des membres élus de la CUCQ; - Accès privilégié aux promoteurs à cette commission pour vendre et revendre leur projet; - Absence de la participation citoyenne pour défendre et faire valoir leur droit; - Grande latitude de la commission pour l'interprétation de son mandat; - Puisqu'il n'y a pas de protection par la CUCQ, inquiétude pour les constructions à venir.
93.	Alexandre Paradis	<ul style="list-style-type: none"> - Stationnement Maguire : proposition inintéressante; - Opportunité pour la revitalisation de cette rue commerciale; - Un stationnement à aire ouverte n'a plus vraiment sa place en 2015, pour des raisons environnementales; - Remplacement de l'aréna par une construction 	<ul style="list-style-type: none"> - Propose de revitaliser l'avenue Maguire afin d'attirer une plus grande diversité de résidents; - Propose de modifier le stationnement à aire ouverte sur l'avenue Maguire pour dynamiser la rue; - Incohérence entre ce que le PPU veut mettre en valeur (pages 20, 31 et 33) et le fait de modifier l'aréna en bâtiment résidentiel et privé; - Demande à concevoir un avenir respectueux des formes urbaines actuelles et des équipements publics prisés par la population locale.

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<p>résidentielle : n'est pas compatible avec les orientations du PPU et incohérence pour les résidants du secteur;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi remplacer le seul équipement de loisir du quartier par des habitations? - Les changements ne seront pas avantageux pour la population locale. 	
94.	Julie Lacroix	<ul style="list-style-type: none"> - PPU : grand changement de zonage sans référendum; - Seule promesse : le sentier, sans échéancier ni budget; - Demande un véritable plan de réalisation du sentier de la falaise; - Processus de consultation qui semble fait pour la forme; - Si l'autorité n'a pas d'oreilles pour écouter, elle n'a pas de tête pour gouverner. 	
95.	Sébastien Caisse, Ève Caisse et Étienne Caisse	<ul style="list-style-type: none"> - Ont habité dans le Vieux-Québec jusqu'en 2011; - Utilisateurs des services du secteur, de l'aréna Jacques-Côté; - Les investissements des touristes justifient les investissements; - <i>De Cap en Cap</i> : revoir le PPU à la lumière d'une étude; - La densification doit promouvoir un mode de vie à pied – détruire l'aréna et le parc est contraire aux objectifs de densifications poursuivis; - Étude pour une trame urbaine et dimensions des bâtiments. - Condos adossés aux habitations historiques existantes : réduire le gabarit et ajouter l'espace transitoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Allier les orientations générales du PPU à la création des richesses collectives compatibles avec une alliance entre le tourisme et le patrimoine; - Appui le projet <i>De Cap en Cap</i>; - Opportun de reporter l'adoption du PPU et de le revoir à la lumière du projet <i>De Cap en Cap</i>; - Bonifier l'offre de services commerciaux et communautaires, car la densification favorise un mode de vie piétonnier et fait prospérer les commerces locaux en plus des bienfaits de l'activité physique; - Incohérence du PPU avec la démolition de l'aréna, du CPA Sillery et du parc Saint-Michel; - Recommande le maintien et la bonification de ces structures, de même que les terrains de tennis, le jardin communautaire et le stationnement; - Conserver la qualité architecturale du patrimoine immobilier nouveau ou recyclé; - Essentiel que la CUCQ étudie les demandes de permis; - Demande que les grilles de spécifications et les règlements soient réexaminés et resserrés pour assurer la conservation et la qualité architecturale du patrimoine immobilier; - Possible d'intégrer des bâtiments contemporains s'ils augmentent la qualité du bâti et participent à l'amélioration de la qualité de vie, de travail et de loisirs du quartier; - Recommande une étude approfondie du faubourg Saint-Michel afin de conserver son identité;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Carence du PPU qui permet la construction de jumelés juxtaposés aux maisons historiques; - Recommande de réduire le gabarit des unités et des terrains de la communauté de Jésus-Marie; - Recommande que le PPU revoie le secteur du faubourg Saint-Michel.
96.	Jérémy Pomerleau	Aucune intervention au micro	
97.	François Bergeron	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi les erreurs du passé sont-elles répétées? - Déploire le projet du quartier Saint-Michel (secteur Bonne Entente, des constructions de 4 étages à côté de bungalows et piscines); - Deux poids, deux mesures : besoin de permis pour faire des rénovations, mais les nouveaux, qui rasant les anciennes maisons, construisent 4 fois plus gros et n'ont pas besoin d'autorisations des ministères. - Comme travailleur dans le domaine manufacturier, je me réjouis, mais comme citoyen je ne peux me réjouir. - On s'attaque au cœur d'un quartier; - Des résidants qui ont choisi un milieu de vie et on vous l'enlève. 	<p>Doute des principes sur lesquels se base le PPU pour justifier la démolition de l'aréna, du jardin communautaire pour faire place à des condos;</p> <p>Pourquoi la Ville est-elle si pressée de défigurer le quartier historique pour le vendre au secteur privé alors que les consultations précédentes ont démontré l'importance de préserver ce site;</p> <p>Se réfère au désastre architectural de la Ville de Sainte-Foy;</p> <p>Impuissant devant les façons dont les entrepreneurs obtiennent leurs permis et en phase de construction, modifient les dimensions et les distances du projet initial présenté aux citoyens (Domaine des Augustines, Résidence Bordeaux, quartier Saint-Michel);</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mentionne l'exemple de préservation du Vieux-Québec, le succès du parc Samuel-De Champlain; - Malaise de la population locale à ce que la Ville, complice du MCC, veuille détruire une partie du quartier historique pour le remplacer par des condos contemporains : traces irréparables; - Surpris d'entendre les élus dirent, le 3 juin dernier, que le PPU respecte les principes du DD (développement durable); <p>Constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens des nouveaux condos sont plus importants pour la Ville que les citoyens qui y habitent et payent leurs taxes depuis plus de 20 ans; - Les promoteurs sont encore amis avec les élus puisqu'ils parviennent à leurs fins même si plus de 300 citoyens réclament depuis plus de 10 ans un développement respectueux de la trame urbaine; - La Ville a une politique qui, dans un même quartier, permet aux nouveaux résidants et promoteurs de construire selon les tendances actuelles et de l'autre, force les résidants des maisons centenaires à rénover selon des règles strictes; - La Ville prend un bien public au cœur de la vie de quartier (aréna) pour la vendre à des intérêts privés; - Les principes de la DD sont oubliés : on garde 90% des espaces verts, mais on enlève le centre nerveux d'un quartier; - Demande la réaction des décideurs de la Ville s'ils habitaient eux-mêmes le secteur; - Augmentation de la circulation automobile dans le quartier; - Peu de courage et de volonté des élus de protéger le quartier historique ouvrier; - Malgré la commission Charbonneau, certaines pratiques perdurent et les intérêts de certains individus sont privilégiés

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> au détriment de la collectivité; - La Ville a du mal à écouter ses citoyens qui demandent la préservation du quartier historique; - La Ville ne mentionne pas à l'Organisation des villes du patrimoine mondiales qu'elle s'apprête à défigurer un de ses plus vieux quartiers; - Conduite irrespectueuse de la Ville envers les citoyens; - Projet qui ne fait pas l'unanimité; - Demande une réflexion.
98.	Edgard Bernard	<ul style="list-style-type: none"> - Impliqué dans la réfection du parvis Saint-Michel, avec la CCN; - Deux déceptions : approche mercantile des administrateurs municipaux (sur ce site patrimonial en 1964); n'appartient pas à Sillery, se situe dans ce quartier, mais est un parc d'intérêt régional, de valeur égale ou supérieure à celui des plaines d'Abraham; - Dans les consultations, on a réussi à diviser les gens; - Faubourg, on se plaint qu'un édifice fait de l'ombre sur un autre, que l'on perd la vue sur le fleuve, mais on oublie le site patrimonial qui devrait être au cœur du débat; - C'est une erreur monumentale; - Demande une injonction pour arrêter l'adoption du PPU. 	
99.	Chantal Morin	Aucune intervention au micro	
100.	Amélie Jean	Aucune intervention au micro	
101.	Daniel Genest	<ul style="list-style-type: none"> - Père d'une jeune famille et homme d'affaires; - Le type de personne que la Ville veut attirer à Sillery; - Un an plus tard, Maguire ferme les commerces et l'aréna sera démoli; - La politique devrait être au service des citoyens; - On n'attire pas des familles si on coupe dans les 	<ul style="list-style-type: none"> - Déplore l'agonie de l'avenue Maguire à cause de l'arrivée des parcomètres; - Déplore la démolition de l'aréna, une décision politique et non au service de la population; - Déplore la diminution des espaces verts; - Contradiction entre le désir d'attirer des jeunes familles à Sillery et couper les services; - Explique les bienfaits de l'aréna et les liens communautaires qui s'y développent; - L'aréna a une qualité de glace exceptionnelle et personne ne se formalise de la moderniser;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> services, avec des condos; - Déjà vécu dans un quartier défavorisé, j'ai pu m'en sortir grâce au hockey; - Sérénité dans cet aréna, pas de malbouffe; - On a beaucoup de plaisir à le fréquenter. Vous devriez aller le voir. Personne ne se plaint de son entretien; - Condos dans un quartier bicentenaire; - S'en prendre à des jeunes pour construire des condos? 	<ul style="list-style-type: none"> - Fait remarquer que les gens de Sillery ne sont pas des "chialeux", mais des gens ayant une conscience de la beauté de leur territoire, de sa valeur historique désirant la préserver pour les prochaines générations et non pour la perte de valeur de leurs résidences; - Importance et richesse historique de Sillery dans l'histoire du Québec et du Canada où plusieurs personnages importants y ont vécu; - Trouve grave la construction de condos sur le site, car c'est une atteinte à l'histoire de la ville, comme si l'on construisait des condos sur les plaines d'Abraham; - Recommande de mettre en valeur le site par un parc historique ouvert au public et aux touristes; - Demande d'y réfléchir à cause de l'impact sur les générations futures.
102.	Marie-Josée Brouillard	Aucune intervention au micro	
103.	Jocelyne Hains	<ul style="list-style-type: none"> - Rue Joseph-Rousseau : contre l'agrandissement du territoire du PPU à cette zone non patrimoniale, ce qui enlève le droit aux citoyens de s'opposer par référendum; - Il n'y a aucune garantie; - Exemple de changements de zonage qui ont été diminués à la suite de référendums; - Exclure du PPU les rues Preston et Joseph-Rousseau; - Plan de protection des arbres. 	
104.	Henry Buijs	Aucune intervention au micro	<ul style="list-style-type: none"> - -Contre la démolition de l'aréna; - -La construction de condos va augmenter la demande d'utilisation de l'aréna; - -Propose que la communauté achète l'aréna et le rénove.
105.	Paule De Beaumont	Aucune intervention au micro	
106.	Gaétan Côté	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des espaces publics dans le site patrimonial; - Dégagement entre la falaise et les immeubles; - On ne peut pas construire 800 unités sans défigurer le 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès public au site patrimonial doit être défini et garanti avant l'approbation du PPU afin d'obtenir l'appui des citoyens; - Note que l'on ne peut construire 800 logements sans dénaturer le site; - Recommande de revoir la proposition avec pour objectif de préserver, à des fins publiques et à perpétuité, la presque

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<p>secteur;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir le projet en favorisant le recyclage de l'existant; - Annuler ou déplacer le projet au domaine Sous les Bois vers l'ouest, pour éviter de couper la prairie de Jésus-Marie; - Limiter la construction de logements au Montmartre; - L'accès public au site patrimonial doit être défini et garanti avant l'adoption du PPU. Condition pour l'appui de la population. 	<p>totalité des espaces menacés situés au sud des bâtiments existants;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande de revoir le projet des Augustines de façon à permettre la conservation ou le remplacement du bâtiment existant; - Recommande de limiter à 1 l'ajout de bâtiment au domaine Benmore; - Recommande d'annuler le projet du domaine Sous les Bois ou sinon, le rapprocher du chemin Saint-Louis; - Recommande de limiter la construction de logements au site Montmartre; - Recommande à la Ville de consolider sa position de villes réputées pour la qualité de leurs parcs en favorisant l'accès public au site et en y limitant les constructions; - Recommande que la CCN facilite l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les portions publiques des grands domaines près de la falaise et celles affectées à des fins privées; - Recommande de rendre constructible une portion nord-est du domaine Cararaqui en échange du retranchement d'une portion constructible équivalente le long de la falaise.
107.	Frédéric Amyot	<ul style="list-style-type: none"> - Déménagé récemment dans le quartier Saint-Michel; - Attiré par son caractère et les espaces publics (aréna, parc); - On est en train de détruire le cœur du quartier; - Aréna : si c'est un gouffre financier, d'accord. Mais pourquoi vendre un lieu public fréquenté par les citoyens à des promoteurs? - Si problème financier, il faut garder le caractère public; - On a une richesse dans le quartier, les terres patrimoniales. Il faut les mettre en valeur (projet <i>De Cap en Cap</i>). 	
108.	Michel Fournier, Comité pour une densification respectueuse	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas soustraire les trois rues de l'approbation référendaire (Preston, Joseph-Rousseau); - Questionnement sur les raisons qui orientent la Ville; - Pourquoi augmenter de 9 à 10 m et réduire l'aire minimale verte à 10%? - Ne pas ajouter 125 logements dans le faubourg Saint-Michel (valeur historique, différence de dimensions, 	<ul style="list-style-type: none"> - CDR désapprouve l'insertion de 123 logements dans le faubourg Saint-Michel, car le gabarit est non harmonisé avec les bâtiments existants; - Déploie que l'augmentation de la circulation dans les rues étroites et la démolition de l'aréna rendent le quartier moins attrayant pour les jeunes familles; - S'interroge sur les motifs de la Ville à modifier le zonage des rues Preston, Grands-Pins et Joseph-Rousseau, ce sujet fut ignoré lors de la séance d'information du 13 mai (augmentation des hauteurs et diminution de l'aire verte); - Déploie que la Ville profite du PPU pour enlever aux résidents leur droit à la contestation prévu par la LAU pour plaire

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> circulation); - Densification en douceur et conservation de l'aréna, tout en limitant les coûts de sa remise aux normes. 	<ul style="list-style-type: none"> aux promoteurs; - Propose une vision structurée et concertée pour favoriser la créativité de concepteurs compétents; - Propose que le faubourg Saint-Michel fasse l'objet d'une densification plus douce et s'inscrive en continuité avec le gabarit actuel des maisons à proximité et diminuer la hauteur envisagée pour les nouvelles maisons qui s'en éloignent - Propose la conservation de l'aréna en limitant les coûts de sa remise aux normes; - Propose que le zonage des rues (Preston et autres) demeure intact en attendant un renforcement des exigences en matière de densification comme revendiqué par le CDR.
109.	Pierre Lacasse	Aucune intervention au micro	
110.	Éric Watelle et Anne-Pierre Dionne	<ul style="list-style-type: none"> - But : élever ma famille dans un bel environnement; - Vie de quartier; - Beauté du quartier et les perspectives et la qualité des espaces publics; - Contre le projet de destruction de l'aréna qui est une place publique et qui contribue à la vitalité de la vie de quartier; - Quartier à l'échelle humaine dont la ville a besoin, qui devrait se multiplier; - Travaillons en amont; - Les meilleures idées proviennent de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Explique la qualité de vie du quartier (beau, sain et sécuritaire) et du faubourg; - Apprécie la proximité de l'aréna, le parc, le stationnement de l'aréna; - Déplore la solution que, pour renflouer les coffres de la Ville, il faille détruire l'aréna, bâtir des condos dans le parc, bétonner le jardin communautaire, donner les rues aux automobilistes, bref, attaquer l'âme du quartier; - Propose que les élus et les citoyens travaillent ensemble pour la qualité de vie des enfants
111.	Danielle Doyon	Aucune intervention au micro	
112.	François Labrousse	Aucune intervention au micro	
113.	Alain Baribeau	Aucune intervention au micro	
114.	Céline Catellier	Aucune intervention au micro	
115.	Claire Boutet	Aucune intervention au micro	
116.	Martin Blais et Geneviève Rodrigue	<ul style="list-style-type: none"> - Père d'une patineuse; - La proximité de l'aréna permet de pratiquer plusieurs fois par semaine à des heures compatibles avec l'horaire 	<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose à la démolition de l'aréna qui contribue par le sport au développement de persévérance, détermination et dépassement de soi chez les enfants; - Proximité de l'aréna qui facilite la pratique du sport plusieurs fois par semaine avec des horaires compatibles avec

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		scolaire et celui des parents (entre 16 h et 20 h), sans cela plusieurs enfants devront abandonner leur sport; - La Ville n'a pas besoin de plus de condos, mais de plus d'équipements de loisirs; - Contre la démolition.	l'horaire scolaire et celui des parents; - Doute des propos du maire qui mentionne que le temps de glace sera récupéré dans d'autres arénas; - Une fusion avec les clubs de patinages voisins n'est pas viable, car il y a trop de patineurs pour les heures de glace disponibles; - Disparition de l'aréna correspond à la disparition du club de patinage de Sillery; - S'il y a démolition, propose de déplacer le CPA de Sillery au Peps pour les heures 16h à 20h.
117.	Thomas Carrier	Aucune intervention au micro	
118.	Marc Lapointe	Aucune intervention au micro	
119.	Jean Biron et Lyne Lalancette	- Famille qui a élevé 3 enfants, maison bâtie en 1850 – restrictions architecturales pour rénover; - PPU change la vie de quartier autour du cœur du quartier (espaces publics et communautaires); - Pourquoi 800 logements dans un quartier tranquille? - Pas les mêmes restrictions que nous quand ils font des rénovations; dimensions démesurées; - Pourquoi un terrain communautaire se retrouverait-il dans les mains de promoteurs privés? - Garder le parc Saint-Michel; - Prévoir une bande dézonée de 20 pieds à l'ouest de la rue Narcisse-Roy à la rue Tregget et permettre aux résidents d'acquérir du terrain pour régulariser les marges latérales et arrière	- Fait remarquer que leur maison patrimoniale est rénovée en respectant les règles d'urbanisme qui s'appesantissent avec les années; - Accepte l'idée d'accueillir de nouveaux résidents dans le quartier; - Le PPU ne respecte pas le caractère particulier et le tissu social de la communauté et son adoption affecterait la qualité de vie des résidents; - Dénonce la démolition de l'aréna, des espaces de stationnement et du parc; - Dénonce les nouvelles constructions qui ne sont pas astreintes aux mêmes exigences et aux styles des maisons de l'arrondissement historique; - Dénonce les marges de recul insuffisantes; - Dénonce le changement d'un terrain communautaire en terrain pour un promoteur privé; - Dénonce la construction d'un bloc de 800 logements peu harmonieux avec le faubourg de 160; - Craint que le milieu soit déshumanisé; - Impression d'écrasement à cause de la hauteur et crainte que celle-ci ne soit pas respectée; - Craint qu'il faille dynamiter dans le roc ou élever davantage la construction pour avoir des stationnements souterrains; - Recommande que le parc Saint-Michel soit maintenu; - Recommande de maintenir une bande dézonée de 20 pieds à l'ouest de la rue Narcisse-Roy à la rue Tregget; - Recommande qu'avant de céder le lot de l'aréna au promoteur, d'offrir aux résidents attenants à l'aréna l'opportunité d'acquérir une bande de terrain leur permettant d'assurer les marges nécessaires afin d'assurer intimité et qualité de vie; - Recommande que les résidents actuels aient la priorité pour acquérir les bandes nécessaires pour les marges latérales

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			et arrière; - Recommande le maintien du jardin communautaire, étant membre depuis 25 ans; - Recommande que cette fois-ci, les résidants soient réellement entendus et respectés.
120.	Hélène Garant	Aucune intervention au micro	
121.	Louise Mercier, Action patrimoine	Action patrimoine (présidente) – 5 recommandations - Prioriser la pérennité du patrimoine; - Assurer la protection des Sœurs de Jésus-Marie; - Revoir une stratégie pour faire une densification en priorité par le recyclage; - Consulter les résidants; - Créer une fiducie des grands domaines; - Dialogue des sourds : on parle de densification, nous de protection du patrimoine; - Outil imparfait, plan de conservation; - Plan qui a omis d'émettre une vision d'ensemble; - Réflexion de qualité, mais la commande est problématique; - Certains éléments positifs. Ce qui est aberrant, c'est ce qui est proposé pour le secteur Saint-Michel, dans un secteur où il y a peu de possibilités de bouclage routier (agenda caché? Nouvelles voies pour se connecter au chemin Saint-Louis); - Aréna : garder cet équipement sportif de proximité.	Mémoire d'Action patrimoine - Désolé de constater qu'après 10 ans il y ait toujours ce dialogue de sourds sur l'avenir du site patrimonial : d'une part, la Ville parle de développement et d'aménagement urbain avec une préoccupation récente de densification sans mettre l'emphase et la priorité sur le patrimoine et, d'autre part, les citoyens et organismes de patrimoine parlent de protection et de mise en valeur d'un patrimoine exceptionnel de portée nationale et s'attendent que les autorités mettent en place des mécanismes pour en assurer la pérennité; - Outil de gestion imparfait du MCC pour établir une position de compromis, soit le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery qui n'a pas de vision; - Consultation insatisfaisante puisque le consensus sur le site n'a pas encore été établi; - Le PPU suppose que le site à développer est comme n'importe quel autre secteur de la ville avec seulement quelques contraintes pour les promoteurs; - Le PPU suppose le sacrifice du patrimoine de Sillery, unique au Québec, sous le faux prétexte de densifier toute la ville de façon égale; - Où est le leadership des instances décisionnelles pour assurer un réel avenir au site? - Tempête sérieuse à Sillery qui laissera des traces si les citoyens sentent que leurs opinions n'ont pas d'importance et ne font pas le poids contre le discours d'un développement urbain sans vision; - Heureux de l'idée d'enfourer les fils dans la côte de Sillery, de protéger les vues et de dégager le panorama, de prioriser le recyclage du bâti, du parc linéaire même si le projet est minimal; - Propose de revoir la largeur du corridor du sentier pour en faire un véritable parc linéaire avec des accès piétons et cyclables liés à la promenade Samuel-De Champlain; - On laisse au bon vouloir des promoteurs le soin de réhabiliter les anciens sites conventuels, or; ces derniers sont plus intéressés à construire du nouveau que de travailler l'ancien : donc construction sur des sites religieux désaffectés au lieu de réhabiliter les bâtiments avec des projets porteurs; - Irrecevabilité des propositions d'aménagements et de densification du site des Sœurs de Jésus-Marie et du faubourg Saint-Michel; - Quartier Saint-Michel menacé sous la pression trop forte d'un développement immobilier disproportionné dans son

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<p>centre et périphérie. Rien ne justifie de "surdensifier" ce secteur peu accessible par réseau routier;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trouve inacceptable, dans un développement urbain, l'arrivée de 300 logements et de 500 véhicules dans un secteur aux rues étroites, avec des maisons de petites dimensions; - Injustifié de démolir l'aréna, un équipement sportif de proximité qui répond aux besoins des familles et pour longtemps, moyennant un investissement raisonnable; - Doute d'un agenda caché où, une fois les projets construits, les promoteurs réclameront des voies d'accès pour désenclaver leurs projets et d'autres surfaces à construire; - Même s'ils sont des acteurs essentiels dans le développement des villes, les intérêts des promoteurs ne devraient pas guider la Ville; - La Ville est responsable de l'aménagement urbain, mais aussi du patrimoine qui s'y trouve. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande de prioriser la pérennité du patrimoine; - Recommande d'assurer la protection du site des Sœurs Jésus-Marie et du quartier Saint-Michel en respectant l'existant; - Recommande de revoir la stratégie pour faire en sorte que la densification du secteur patrimonial se fasse en priorité, en recyclant le bâti existant délaissé par les communautés religieuses; - Recommande de conserver l'équipement sportif de proximité pour consolider la qualité du milieu de vie; - Recommande de créer, à brève échéance, un lieu de concertation qui permettra la création d'une fiducie des grands domaines qui deviendrait gestionnaire de ce patrimoine immobilier et en favoriserait le développement harmonieux et respectueux de ses qualités.
122.	Jean Maheu	<ul style="list-style-type: none"> - Merci de nous avoir permis de nous exprimer une deuxième fois; - Pourquoi y a-t-il une méfiance de la part des citoyens? Il y a des raisons; - Une erreur, volonté de transformer le parc du Buisson en résidentiel; - Pas d'acceptabilité, car les citoyens veulent contribuer à la vision; - La participation se limite à la consultation, on veut faire 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> plus; - Pourquoi les trois zones sont-elles créées (domaine Sous les Bois)? - Le PPU va créer un cataclysme majeur, réfléchissez avant, l'impact est pour longtemps (50, 100 ans); - Il faut prendre son temps, s'il vous plaît, pas de précipitation. 	
123.	Jean-Paul Laberge	Aucune intervention au micro	
124.	Louise Beauchamp	Aucune intervention au micro	
125.	Hélène Gilbert et Jean Painchaud	<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de plaidoiries sur l'aréna; - L'aréna ne sert pas seulement aux résidants du faubourg; - Vocation communautaire du secteur (objectif spécifique du PPU, p. 60); - L'aréna mérite d'être conservé : patinage artistique, tournoi de hockey et rassemblements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande la préservation et l'entretien de cet aréna de proximité qui favorise la pratique de sport de glace; - Trouve contradictoires les objectifs du PPU (p. 60) et la démolition de l'aréna qui remplit la vocation communautaire dans le secteur; - Propose le projet <i>De Cap en Cap</i> avec la recommandation de faire un inventaire des espèces menacées ou vulnérables pour répondre aux exigences de la <i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec</i>.
126.	Mathilde Vallée	<ul style="list-style-type: none"> - Contre le PPU; - Qui va profiter de cet argent? Pas la population, mais les promoteurs; - PPU sur le dos d'une population qui n'est pas d'accord; - Aucune garantie que les bijoux du quartier vont être protégés; - Est-ce que la population veut vraiment détruire ce faubourg dans le but d'en faire profiter les promoteurs? 	<ul style="list-style-type: none"> - Contre le PPU, car la destruction du patrimoine, le démantèlement des installations communes ne profitent pas au quartier, mais à enrichir les promoteurs; - Le PPU ne met pas en valeur le patrimoine historique de l'ancienne Ville de Sillery; - Le PPU ne garantit pas l'intégrité de la plus vieille maison en Amérique du Nord, située sur le site; - Le PPU ne préserve pas l'histoire du site et ne prévoit rien pour vitaliser le quartier; - Les condos hors de prix n'attireront pas les jeunes familles; - Le PPU détruit l'aréna, le jardin communautaire, les terrains de tennis et les grands espaces verts.
127.	Brigitte Paré et François Boulanger	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi se précipiter? - Ville dortoir en plein centre-ville, rien pour l'animer; - Lieu pour se rassembler; 	<ul style="list-style-type: none"> - C'est aux citoyens de décider ce qui peut être fait; - Se demande pourquoi se précipiter si ce n'est que pour plaire aux promoteurs ou permettre à la Ville de payer son stade;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Contre la démolition de l'aréna; - Intérêts financiers seulement; - Conservation du cachet patrimonial; - Mettre en évidence le côté historique; - Augmenter l'offre culture et loisirs et non la diminuer; - Espaces verts à préserver; - Maintenir l'accès au fleuve à la communauté; 	<ul style="list-style-type: none"> - Trouve ironique de contrer l'étalement urbain en créant une ville dortoir sans le cœur d'une communauté pour l'animer, les familles ayant besoin d'un lieu pour se rassembler; - La démolition de l'aréna démontre que le PPU est sans égard pour les intérêts des citoyens, mais pour ceux des intérêts financiers; - Recommande que le PPU conserve le cachet du site patrimonial et mette en évidence la valeur historique tout en permettant l'utilisation durable de ses établissements; - Recommande d'augmenter l'offre de loisirs et de culture sur le territoire et non de la diminuer; - Recommande la préservation des espaces verts et le maintien de l'accès au fleuve; - Recommande l'augmentation de lieux accessibles à la communauté.
128.	Renée-Rose Moreau	Aucune intervention au micro	
129.	Louis Vallée	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser 50 m le long de la falaise pour construire le bâtiment : aucun sens; - Inquiets pour l'avenir du jardin communautaire (conditions parfaites : ensoleillement, protection du vent); - Budget de 250 000 \$ pour une table de concertation qui fera le suivi du PPU. Nous demandons la même chose. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun sens de construire un immeuble de 21 m de haut à 50 m de la falaise; - Inquiet de l'après-PPU pour le jardin communautaire; - Demande une table de concertation pour faire le suivi du PPU comme pour le PPU de Saint-Roch;
130.	François Boulanger	Aucune intervention au micro	
131.	Louis-Philippe Morin	<ul style="list-style-type: none"> - S'est installé il y a 38 ans à Sillery parce que c'était beau; - Les constructions vont détruire le cachet de Sillery; - Partage la même opinion que les autres à propos de l'aréna et de la circulation; - Destruction massive des arbres; - La Ville de Québec a-t-elle le droit de toucher au patrimoine (patrimoine religieux)? - La Ville devrait être gardienne de ce patrimoine, elle ne doit pas passer outre la concertation avec les gens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine de Sillery est un bien collectif qui appartient avant tout aux gens de Sillery; - Demande une réflexion avec les gouvernements, la Ville, les organismes de défenses des sites patrimoniaux et historiques et les résidents de Sillery; - Le PPU est inacceptable, car il présuppose que la Ville dispose de ce patrimoine à son gré; - Les règlements peuvent être modifiés en tout temps selon la volonté et les intérêts des promoteurs et de la trésorerie de la Ville; - Demande que la ville soit gardienne du patrimoine et non la propriétaire; - L'urgence d'adopter le PPU ressemble à un bâillon pour accommoder les promoteurs au détriment de la population locale, c'est inadmissible dans une société démocratique; - Le PPU néglige l'humain et saccage le patrimoine;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Réclame un moratoire afin d'arrêter une densification débridée et éviter un massacre patrimonial; - Réclame le recours à une loi provinciale pour encadrer et protéger le patrimoine comme pour les plaines d'Abraham; - Propose l'alternative du projet <i>De Cap en Cap</i> pour la conservation du patrimoine.
132.	Beniamino Colombo	Aucune intervention au micro	
133.	Martin Vachon	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les garanties à la population que le PPU sera respecté; - Maintenir l'approbation référendaire sur tout le territoire du PPU. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande de retirer la possibilité de construction autre que sportive et de loisirs sur le lot de l'aréna; - Recommande de réduire la densité autour du faubourg Saint-Michel et de diminuer les gabarits des bâtiments et les terrains constructibles; - Recommande d'assurer un dégagement plus important entre les résidences actuelles du faubourg et les terrains constructibles afin de permettre l'ensoleillement naturel; - Recommande de préserver un espace plus important pour le sentier des grands domaines; - Recommande le maintien des jardins communautaires; - Recommande de garantir à la population que le PPU sera respecté (contrairement au PPU voisin avec le Phare); - Recommande de maintenir un droit de consultation référendaire sur le territoire du PPU pour tout projet qui ne respecterait pas le PPU; - Confiance au professionnalisme de la Ville et que la large participation publique améliorera le projet.
134.	Martin Ouellet	Aucune intervention au micro	
135.			
136.	Olivier Pouliot	Aucune intervention au micro	
137.	Pierre-François Ricard	Aucune intervention au micro	
138.	Jean-Michel Lachance	Aucune intervention au micro	
139.	André Rochette	<ul style="list-style-type: none"> - Exclure le secteur Grands-Pins, Preston et Maguire du PPU (référendum); - Conservation des services à Sillery, de l'aréna, des terrains de tennis et du parc, car aucune obligation de prendre la voiture; 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Ce n'est pas ça le développement durable; - Pas contre la densification, mais si l'on veut y arriver comme New York ou Boston, alors c'est oui, car il y a une qualité de vie. 	
140.	Pierre-Louis Guertin	<ul style="list-style-type: none"> - Considère que les élus de Québec n'aiment pas Québec; - Ne pas essayer de ressembler à Montréal; - Pourquoi s'attaquer au site patrimonial si 60% du territoire n'est pas construit? - Faubourg Saint-Michel : attrait que l'on montre aux invités venant d'ailleurs. 	
141.	Réseau du patrimoine anglophone du Québec, Simon Jacobs		<ul style="list-style-type: none"> - Considère que le site représente un potentiel pour le développement touristique et qu'un développement immobilier va en altérer les valeurs, déjà altérées depuis 1964 par les promoteurs; - Demande une plus grande attention dans les interventions à venir sur le site; - Considère encore valide l'avis émis par le CPCQ en 2013 dans le cadre du projet domaine Sous les Bois et demande à en tenir compte pour tout développement futur sur ce site; - Intérêt envers le projet <i>De Cap en Cap</i> pour ses retombées économiques et culturelles; - Demande au maire à ce que les préoccupations des organismes en patrimoine soient discutées et partagées par tous les intervenants du dossier.
142.	Philippe Motet	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire des lieux et des arbres; - Belle atmosphère dans ce quartier; - Contre une densification radicale, pour une intégration harmonieuse; - Patinage libre à l'aréna, permet d'initier les immigrants; - Lieu de rassemblement – stationnement; - Même si on ne modernise pas l'aréna, il faut le garder; - Nordicité : pas d'équipe de hockey, mais des petits arénas pour que tous puissent pratiquer des sports de glace - Atmosphère et le délai lui plaît, mais peur que ce ne soit 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		qu'une façade; - Promet une chaîne humaine autour de l'aréna le jour de sa démolition.	
143.	Manon Massé	Aucune intervention au micro	
144.	Serge Routhier	<ul style="list-style-type: none"> - Résidant de Montcalm; - Remercie les citoyens de leur implication pour la protection des grands domaines; - Exemple des laines d'Abraham; - A étudié dans le secteur, se rappelle la construction sur le terrain des Pères Maristes; - Écouter son instinct, ce que l'on aime; - Intérêt pour les promoteurs, mais où est celui des citoyens? - Cela fait 10 ans que ça dure, décision axée sur les besoins des promoteurs; - Demande d'être consulté par référendum (deux projets dans la Cité). 	<ul style="list-style-type: none"> - Remerciement envers les citoyens pour leurs actions pour la sauvegarde des grands domaines; - Hommage aux gens de Québec qui ont pris conscience de l'importance de conserver les plaines d'Abraham; - Souhaite que les grands domaines soient encore présents dans 100 et 200 ans; - Explique le développement des villes, et à Québec, de l'axe positif qui suit le fleuve et demande sa protection; - Compare la privatisation des domaines religieux au Klondike pour les promoteurs; - Suggère l'acquisition de ces domaines au coût de 20 à 30 M\$ par la Ville qui a déjà dépensé des sommes plus importantes pour un stade couvert (Chauveau), un stade de soccer, un stade Telus, etc., mais rien pour Sillery; - Soupçonne la Ville de créer un gros problème avec la fermeture de l'aréna, pour après faire semblant de concessions pour que la population locale accepte tout le reste; - La Ville n'a pas fait grand-chose depuis 2006, outre une littérature abondante pour créer une vision; - La Ville justifie le développement résidentiel sur les grands domaines en indiquant que les espaces verts sont déjà nombreux avec la promenade Samuel-De Champlain. Or, cette dernière existe aussi au pied du parc des Champs-de-Bataille et de la Citadelle, Dufferin, etc.; - Manque de vision de la Ville pour créer des espaces verts dans Sillery; - S'inquiète que la population se fait passer un «Méridi», car des inconvénients de bruits liés à la construction qui troubleront la paix des malades en phase terminale à la Maison Michel-Sarrazin; - Terrain de la villa Sous les Bois était un don de l'abbé Routhier; - Beaucoup de possibilités avec Maguire et des stationnements gratuits de 2 à 3 heures pour rivaliser avec la rue Cartier et avec l'accès aux grands domaines; - Vision axée sur les besoins des promoteurs, cette vision est contestée par la population; - Recommande un référendum sur le PPU comme permis à la population du quartier Saint-Jean-Baptiste et Montcalm.
145.	Jean-Luc Bernier, par Jozé Marcotte	Aspects considérés désastreux et inquiétants dans le PPU : <ul style="list-style-type: none"> - La distance de 50 m de la falaise pour construire un immeuble de 21 m; 	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite que la Ville crée une table de concertation pour le suivi du PPU, comme celle mise en place dans Saint-Roch.

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> - Les suites du PPU et son impact sur l'avenir du jardin communautaire (le site actuel comporte des conditions parfaites, difficiles à recréer); - Souhaite la mise en place d'une table de concertation, comme dans Saint-Roch, pour le suivi du PPU. 	
146.	Jean Brousseau	Aucune intervention au micro	
147.	Robert Baribault	Aucune intervention au micro	
148.	Jean Laperrière	<ul style="list-style-type: none"> - Protection, mise en valeur et développement : d'accord, mais il faut privilégier le recyclage du bâti existant; - Propose un pourcentage pour agrandir ces bâtiments en faisant principalement du recyclage et de la mise en valeur, pour que les gens de Québec connaissent ce territoire; - Si on construit juste des condos, on n'augmente pas l'attrait touristique de la ville; - On ne passe pas plus de journées à Québec pour voir des poulaillers avec vue sur le fleuve, mais des endroits comme la Place-Royale ou d'autres secteurs historiques qui ont été rénovés et mis en valeur 	
149.	Pierre Pedneau		<ul style="list-style-type: none"> - Propose de maintenir le sentier entre les points d'intérêts historiques et d'abandonner les autres projets, car il y a incompatibilité de zonage : en plus de traverser une zone résidentielle et scolaire, le tracé proposé du sentier de la falaise se terminera dans une rue sans issue (parc Beauvoir) et le promeneur cherchera son chemin pour rejoindre une voie publique; - Propose que le tracé débute à l'église Saint-Michel jusqu'à la limite sud-est de la propriété des Pères Maristes, deux lieux du domaine public; - Propose un sentier secondaire entre la promenade principale en haut de la falaise et le chemin Saint-Louis à la limite ouest du domaine Cataract; <p>Avantages:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejoint la promenade Samue;-De Champlain par la voie de la maison des Jésuites sans créer d'opposition; - D'un lieu public à un autre;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - D'un point d'intérêt (église Saint-Michel) à un autre (domaine Catarauqui vers la maison des Jésuites); - Visibilité supplémentaire de la maison des Jésuites; - Sécuritaire pour les élèves et rassurant pour les parents; - Évite des expropriations; - Jonction directe entre la promenade Samuel-De Champlain et la maison des Jésuites; - Propose un sentier balisé pour éviter les débordements en milieu sensible du haut de la falaise, les risques de chutes et les incursions sur des propriétés privées.
150.	André Legault	<ul style="list-style-type: none"> - Avenue Thomas depuis 2 ans, Saint-Michel; - Plan de la relocalisation du jardin et du parc ne font pas parti du PPU; - Le rôle du parc, rôle majeur, doit être gardé au centre; - Revaloriser le cœur du quartier et améliorer les infrastructures du parc; - Diminuer la hauteur maximum à 15 m, qui est le niveau des habitations du quartier; - Établir un niveau de référence pour les nouvelles constructions, car le terrain est en pente; - Si l'aréna ne peut pas être conservé : vocation sportive (terrains sportifs, piste de planches à roulettes, vélo, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande de considérer le patrimoine social du quartier où les habitants comptent sur le parc et le terrain de l'aréna pour compenser le manque d'espaces dans le faubourg; - Dénonce la volumétrie, la hauteur et l'ampleur du développement proposé qui enlève le cachet patrimonial et supprime son centre vital; - La densité d'habitation est de 580% plus élevée dans les nouvelles constructions en comparaison au quartier historique existant; - L'aréna et le parc sont des terrains publics vendus au profit de promoteurs privés et sa relocalisation ne fait pas partie du PPU; - Les nouvelles habitations plus hautes créent de l'ombrage sur les propriétés existantes du quartier historique; - Perte des jardins communautaires et des infrastructures sportives de proximité; - Problème de circulation avec l'arrivée de 400 nouvelles habitations dans le noyau ouvrier Saint-Michel avec comme seul accès la côte de Sillery; - Le stationnement de l'aréna sert de stationnement pour les habitants des petites rues avoisinantes; <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver le parc à l'endroit actuel et non le relocaliser; - Revaloriser le cœur du quartier et améliorer les infrastructures du parc; - Embellir le stationnement avec de la verdure et des arbres; - Conserver une partie du stationnement comme stationnement de débordement; - Diminuer la hauteur maximum à 15 m pour les constructions sur les terrains de Jésus-Marie puisqu'il s'agit d'un arrondissement historique; - Tenir compte que le terrain de Jésus-Marie a une élévation différente du niveau de base du quartier (2 à 3m) et que par

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<p>conséquent le niveau de référence devrait être fixé lorsque les hauteurs maximales seront fixées;</p> <p>- Installer diverses installations sportives pour suppléer l'aréna.</p>
151.	Julie Bernier	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU est inacceptable (la politique est un art de simulation et de dissimulation, Machiavel : le PPU en est l'illustration); - Simule un encadrement du développement patrimonial, mais c'est plutôt un chèque en blanc pour les promoteurs immobiliers; - Plan de liquidation des grands domaines de Sillery et de ses caractéristiques; - Pas de raison de sacrifier le patrimoine : injustifiable, car l'offre de condos est déjà trop grande; - Déséquilibre entre les promoteurs et les citoyens dans le domaine des politiques d'urbanisme. 	
152.	Sébastien Thériault, pétition pour une 2 ^e fois dans la soirée	<ul style="list-style-type: none"> - Respectez le patrimoine; - Écoutez les citoyens (pancarte) 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande à ce que les citoyens soient écoutés; - Demande le respect du patrimoine.
153.	Betty Baker	<ul style="list-style-type: none"> - HLM à côté, environnement très beau, d'autres personnes sont jalouses; - En désaccord avec la démolition de l'aréna, sinon, besoin d'un parc pour les jeunes (le <i>skate park</i> ne peut se faire dans la rue); - Faire un domaine de Maizerets à Sillery; - Pourquoi la rue de l'Assomption (du Maire- Beaulieu) n'est pas encore rue publique? - Est-ce que le Montmartre va disparaître? - Présentement, l'entrée est sur un terrain qui ne nous appartient pas. Aimerais que la situation soit régularisée. 	
154.	Lucie Brunelle	<ul style="list-style-type: none"> - Le mémoire fait partie des 250 mémoires déposés lors 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que le PPU respecte le cadre de gestion et l'avis du Conseil du patrimoine en ce qui concerne les grands

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<ul style="list-style-type: none"> des audiences publiques du Ministère; - Lieu exceptionnel, l'un des 12 sites patrimoniaux au Québec; - Nous n'avons pas été entendus; - Les grands domaines, derniers vestiges du territoire protégé et seulement 10% seront construits; - Le PPU devrait respecter à la lettre le cadre de gestion et l'avis du conseil du patrimoine (les hauteurs et marges de recul); - Domaine Benmore : on propose la même chose qu'en 2013, des immeubles surplombant le couvent et une construction de 6 étages, 100 appartements condamneraient toute percée visuelle est-ouest, or le Conseil du patrimoine considérerait cette construction trop massive; - Pas des chialeurs, mais des citoyens responsables et respectueux. 	<ul style="list-style-type: none"> domaines religieux de la falaise ; - Remarque que le projet pour le domaine Benmore est le même que celui de 2013 et qu'il ne respecte pas l'avis du Conseil du patrimoine émis à cette époque; - Rappelle que les citoyens du domaine Benmore sont des citoyens responsables et conscients de la signification d'un site patrimonial national.
155.	Marina Giroux	Aucune intervention au micro	
156.	Claude Fleming	Aucune intervention au micro	
157.	Charles-Robert Dionne	<ul style="list-style-type: none"> - Le ministre a donné l'accord pour construire dans le cimetière Saint-Patrick et sur le terrain de Jésus-Marie, dans les deux cas, le conseil du patrimoine avait donné un avis contraire; - Constat : perte de Woodfield et Jésus-Marie; - Je me suis battu contre les promoteurs, la Ville de Québec, le ministère... - Densifier oui, mais pas dans le site patrimonial; - La Ville a besoin de revenus pour faire face à l'augmentation des dépenses; - Le ministère fait fi de la recommandation de son propre Conseil du patrimoine; 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		- Déception, mais fier d'avoir combattu.	
158.	Anne Guérette, Démocratie Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et complément à Paul Shoiry (membre Démocratie Québec); - Participe aux étapes depuis 2006 comme présidente d'Héritage Québec; - Après 10 ans de consultation, on aboutit à un projet rejeté par la population pour plusieurs bonnes raisons; - Un collage de projets négociés, l'absence de vision à long terme, de beauté, de mise en valeur, de qualité de vie, etc. bref, de tout ce qu'on aurait espéré d'un projet sur le site; - Ne pas rejeter le projet <i>De Cap en Cap</i> sans l'étudier sérieusement; - Ne pas détruire l'aréna et conserver le caractère du faubourg; - Avant de procéder au vote, revenir devant la population pour présenter une nouvelle mouture du PPU pour démontrer que la Ville n'a pas juste consulté, mais pris en compte l'opinion des citoyens. 	
159.	Monique Lajoie (par Solange Simard)	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU n'a pas retenu les préoccupations des citoyens en 2006 et en 2013 ou les recommandations des experts du Conseil; - Les grands domaines font partie des 12 sites patrimoniaux du Québec; - Faubourg Saint-Michel : la construction des condos privera les citoyens des espaces communautaires centraux de leur quartier; - Équité sociale et qualité de vie versus le bénéfice de promoteurs privés; - Ne pas saccager un site patrimonial; - Mettre le respect en tête de vos priorités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU n'a pas retenu les préoccupations citoyennes de 2006 et de 2013 ni les recommandations des experts; - S'oppose au PPU, car le site est déjà amputé petit à petit ce qui est plus sournois que de le détruire d'un seul coup; - Québec ne peut se permettre de sacrifier de nouvelles parcelles de ce témoin de l'histoire alors que d'autres nations plus avisées veillent à la protection intégrale de leurs biens patrimoniaux; - La construction de condos dans le faubourg prive les citoyens de l'espace communautaire de leur quartier (aréna, parc, jardin); - Vente d'un espace public à des intérêts privés : iniquité sociale; - Se questionne sur la qualité de vie des gens, de la destruction de la cohésion d'un milieu de vie; - Aberration où les citoyens respectent les caractéristiques historiques et de leurs demeures alors que l'on va permettre des condos modernes à côté; - Concevoir de nouvelles constructions est acceptable et souhaitable;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Avoir de nouvelles constructions dans une municipalité est souhaitable, mais pas de continuer à saccager le site patrimonial d'envergure provinciale et détruire le cœur du faubourg Saint-Michel; - Recommande la notion de respect des valeurs de la société et des citoyens.
160.	Julie Gauthier, CME Pamplemousse (par Mélanie Bédard)	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement stimulant pour nos jeunes, mais inquiets et attristés; - Nous utilisons les espaces publics dont l'aréna à chaque semaine ainsi que les terrains de tennis; - Pas fermée à l'arrivée de nouveaux arrivants; - Inquiétude de la proximité des bâtiments à côté du CPE qui nuiront à l'ensoleillement de la cour. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécie l'environnement autour du CPE, les clientèles de proximité, les services de l'aréna et des terrains de tennis; - Inquiets et attristés de la démolition de l'aréna; grande perte pour les enfants initiés au patinage et au tennis; - Densification souhaitée, mais la hauteur des lotissements privent la cour arrière du CPE de l'ensoleillement; - Recommande de tenir compte de cette situation dans l'implantation, la configuration et la hauteur des bâtiments à proximité de leur cour; - Recommande de prendre en considération le CPE et les enfants; - Demande de se poser la question : si votre enfant fréquentait le CPE que voudriez-vous pour lui?
161.	Jacques Julien	<ul style="list-style-type: none"> - Tous contre le projet et la démolition de l'aréna (sauf l'architecte); - Patinage artistique; - Projection dans 20 ans : il ne restera plus de Sillery; - Contre l'architecture carrée. 	
162.	Marion Clarence et Jean-Alexandre Raby	<ul style="list-style-type: none"> - Faubourg Saint-Michel dans un appartement loué; - Valeurs écologiques et sécuritaires, un style de vie qui peut être détruit; - Les nouvelles constructions ne correspondront pas au budget des jeunes familles; - Accès à des propriétés plus abordable; - Six fois plus de condos que de logements à louer, selon la SCHL. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le faubourg est apprécié pour ses services de loisirs et de commerces de proximité et pour l'esprit communautaire du quartier; - Le PPU menace de détruire cet environnement favorable à la vie de communauté; - Souhaite acheter un des condos prévus pour les familles dans le quartier, mais le prix des constructions, la destruction du parc et de l'aréna ne les attirent plus; - Densification du quartier intéressante si c'est fait dans le respect de la population présente, des fondements du développement durable et qu'elle réponde à un réel besoin de la communauté du territoire; - Recommande des coopératives d'habitations intergénérationnelles; - Recommande de préserver les espaces communs et les services de loisirs; - Recommande de permettre l'accès à la propriété à de jeunes familles; - La richesse du quartier en est aussi une de bonheur et pas juste une question d'argent.
163.	Maurice Lebrun, Marie Gagnon	<ul style="list-style-type: none"> - Comment sortir de cette impasse? Associer les organismes et les citoyens à la redéfinition du PPU; 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intégration de l'avenue Maguire et de son espace de stationnement au PPU est une façon de contourner le processus référendaire et d'exclure les citoyens concernés d'une participation à l'aménagement du territoire;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
	et Gabriel Cloiret	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau cadre de consultation participatif : discuter et argumenter avec les choix d'aménagement, avec les fonctionnaires et les élus; - Associer les citoyens à toutes les étapes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de la Ville d'exclure le débat citoyen; - Comme le font déjà d'autres villes canadiennes, américaines et européennes, recommande d'associer les citoyens à tous le processus d'élaboration du PPU et non seulement pour entendre leur réaction; - Processus de consultation de la Ville dépassé; - Recommande qu'il y ait des échanges et des débats, une nouvelle approche plus participative; - Recommande de confier le mandat au conseil de quartier pour coordonner les travaux d'un comité rassemblant les associations, les fonctionnaires de la Ville, de la capitale nationale, du ministère de la Culture, des architectes de design urbain pour élaborer une nouvelle proposition pour mener à bien une véritable consultation et débattre des choix d'aménagement; - Aller plus loin que l'écoute des réactions des citoyens; - Associer les citoyens à la réflexion et à l'élaboration des outils et aux plans d'aménagement, les citoyens ayant à cœur le développement de leur territoire et ayant la capacité de saisir les enjeux et de trouver les solutions.
164.	Denis Deslauriers	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de la Coalition pour la préservation du site patrimonial; - Fait le rappel d'une pétition contre la démolition du domaine Cataract, la construction du Château de Bordeaux (7 étages, 100 arbres abattus par des DDM) et le projet Benmore, qui n'a pas changé; - Avenue Maguire est en train de s'asphyxier à cause des parcomètres, tout comme la bibliothèque; - Le PPU est une autre démarche pour asphyxier Sillery. 	
165.	Paul Dubois	<ul style="list-style-type: none"> - 3^e génération à habiter Sillery; - Les nouveaux arrivants sont venus pour la qualité de vie, mais ils ont l'impression qu'ils se sont fait avoir; - Woodfield : en arrière de mon appartement, on entend des désagréments lors de la période de construction; - Circulation sur le chemin Saint-Louis, les accès vont être difficile, pollution; - L'architecture proposée est laide. 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
166.	Janet Drury	<ul style="list-style-type: none"> - Locataire; - Les gens qui viennent de l'extérieur apprécient la qualité patrimoniale de la Ville de Québec et des sites patrimoniaux; - Revoir le PPU pour s'assurer que ça respecte le plan de conservation du site patrimoniale; - Densification plus prudente; - Problème circulation; - Prix des condos inaccessible; - Empathie pour les propriétaires des maisons du site patrimonial qui assument tous les coûts de la protection de ce site. 	
167.	Gabriel Claret	<ul style="list-style-type: none"> - N'est pas résidant; - LAU – processus de consultation est perfectible; - Le PPU une fois adopté ferme toute possibilité de consultation; - En plus de la consultation, adopter des règles transparentes; - Rendre accessibles les mémoires sur le site comme l'OCMP et de la Commission (exemplaire) 	
	2^e droit de parole		
168.	Denis Deslauriers		
169.	Hugues Michaud	<ul style="list-style-type: none"> - Appui Charles-Robert Dionne, une personne impliquée qui baisse les bras, ça veut dire beaucoup. 	
170.	Serge Routhier	<ul style="list-style-type: none"> - Réitère le souhait de conserver l'aréna; estime à 1 M\$ les coûts pour sa rénovation, ce qui n'est pas exagéré étant donné que, même si l'on dit que la Ville n'a pas d'argent, on vient d'annoncer la construction d'un stade de soccer 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<p>couvert de 20 M\$ à 25 M\$, ou l'amphithéâtre à 400 M\$;</p> <ul style="list-style-type: none"> - On dit que nous avons déjà la promenade Samuel-De Champlain – mais 20 à 30 M\$ pour les grands domaines ce n'est pas une dépense exagérée, elle bénéficie à tous les citoyens; - Densification : on devrait adopter une mesure du type « no grow », comme la Ville L. A., pour arrêter d'augmenter le nombre de résidents. 	
171.	Louis Philippe Morin	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine lucide; - Moratoire pour arrêter la densification par une loi provinciale qui inclura le site patrimonial, comme pour les plaines. 	
172.	Christiane Gendron	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienne résidente; - Densification, construction de condos (Quatre-Bourgeois); - Protection des arbres matures (cité verte) : on devrait avoir un lobby des arbres. 	
173.	Jacques Julien	<ul style="list-style-type: none"> - Demande l'état d'avancement des travaux pour l'élargissement de la côte de Sillery; - Problématique de trafic : une voie de virage à droite ne règle pas le problème. 	
174.	Paul Dubois	<ul style="list-style-type: none"> - La question que la Ville devrait se poser, pas juste pour ce site, mais de façon générale, concerne la vente des patrimoines religieux à des particuliers; - Ne pas blâmer les promoteurs, c'est normal, ils veulent faire de l'argent. 	
175.	Sébastien Thériault	<ul style="list-style-type: none"> - Écouter les citoyens, ça va aller bien mieux (pancarte); - Sentier linéaire : intéressant; - Pas de projet social, pour gagner l'adhésion; - Construire un petit amphithéâtre sur le terrain des Sœurs 	

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
		<p>Sainte-Jeanne d'Arc pour des spectacles;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stationnement gratuit sur Maguire, car les parcomètres sont une nuisance pour les gens et les commerces; - Les taxes ont augmenté, mais les services ont baissé; - Il n'y a pas moyen de rénover l'aréna pour moins cher que ce qui a été annoncé par la Ville. 	
	Mémoires déposés, non présentés		
176.	Annie Martel		<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose à la démolition de l'aréna, une ressource utile et appréciée; - Déploire la diminution des services des résidants actuels pour accueillir de nouveaux résidants; - Propose un autre endroit que l'aréna pour construire les 800 logements; - S'oppose à la construction d'une tour de 8 étages; - Appréhende l'intensification de la circulation et des dommages au cachet du vieux Sillery; - Demande une meilleure protection des espaces verts, notamment les grands domaines; - Demande une plus grande accessibilité de ces espaces à la population; - Pour le développement de la Ville, l'ajout de services et l'amélioration de la qualité de vie.
177.	Anonyme		<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU enlève la possibilité d'un recours référendaire et ne possède pas de mesures de protection efficaces; - Demande que le PPU tienne compte des suggestions faites lors des consultations effectuées par le Conseil du patrimoine du Québec; - Absence d'information sur le budget pour les aménagements, comme le sentier; - Demande la coopération entre la Ville, les différents ministères et organismes du milieu pour préserver et mettre en valeur le site patrimonial et en assurer un accès public; - Demande d'exclure les rues Preston, des Grands-Pins et Joseph-Rousseau du PPU; - Les constructions résidentielles projetées détruiront l'harmonie architecturale, naturelle et paysagère des grands domaines des communautés religieuses, empêchant une interprétation historique; - Recommande d'inclure un plan de conservation et de bonification du site patrimonial afin de préserver les paysages historiques et d'empêcher le morcellement des grands domaines;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Recommande le projet <i>De Cap en Cap</i>; - Recommande la conception et le développement d'un circuit patrimonial; - Demande de préserver l'environnement paysager et pittoresque du noyau ouvrier; - S'oppose à la construction de 3 bâtiments de 6 étages sur les terrains de Jésus-Marie; - Demande que les zones de l'aréna et des jardins communautaires soient dédiées à l'usage collectif des citoyens et déclarées inconstructibles.
178.	Éric Thomassin et Lucie Lavigneur		<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose au morcellement des grands domaines, car ce sont de grands espaces naturels uniques; - Demande la protection des grands domaines afin d'éviter la dégradation environnementale, architecturale et paysagère du site patrimonial; - Recommande de protéger le paysage culturel; - Recommande d'investir dans le développement récréotouristique et le patrimoine naturel et culturel plutôt que dans le développement immobilier; - Recommande de bonifier l'offre touristique avec la création du parc des grands domaines et du projet <i>De Cap en Cap</i> aux retombées économiques plus importantes que le développement immobilier. - Recommande la mise en valeur de l'histoire des grands domaines, leurs boisés et leurs jardins; - Recommande le réseautage des lieux patrimoniaux; - Recommande l'intégration de zones d'agriculture urbaine; - Recommande le développement de sentiers et de pistes cyclables liés à la promenade Samuel-De Champlain; - Recommande le recyclage des bâtiments actuels; - Recommande la création d'espaces publics collectifs; - Déploie la destruction du faubourg Saint-Michel, un espace de vie, un lieu de rassemblement pour les résidents, une installation sportive, un parc, un jardin communautaire, un espace vert et boisé; - Ces aires récréatives développent de saines habitudes de vie et améliorent la qualité de vie des résidents; - Déploie la destruction d'un faubourg ouvrier à l'intérêt historique et patrimonial; - S'oppose à la construction d'un lot de 130 unités d'habitation au centre du faubourg qui détruirait le cachet pittoresque du faubourg historique; - S'oppose à la construction immobilière du domaine Sous les Bois avec 300 logements répartis dans cinq bâtiments de 5 à 6 étages qui créerait un mur ayant un impact visuel négatif en dominant le faubourg en plus de faire ombrage aux

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<p>maisons;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande que le PPU ait le rôle de concilier, protéger, mettre en valeur et développer; - Demande à retirer le faubourg Saint-Michel du PPU; - Faubourg Bergerville : s'oppose à la réduction de la marge avant de 6 m à 0 m pour la zone 31255Hb; - Recommande l'alignement sur les autres maisons de la rue; - Recommande que les marges spécifiées dans la grille de spécifications de la zone 31255Hb soient au minimum de 3 m; - Recommande de procéder de façon dérogatoire pour permettre l'alignement des nouvelles constructions sur les anciennes; - Recommande d'interdire les portes de garage en premier plan des façades des nouvelles habitations afin d'assurer une meilleure intégration.
179.	Judith Germain		<ul style="list-style-type: none"> - Recommande la rénovation de l'aréna; - Apprécie la proximité de l'aréna, le <i>skate park</i>, le fait que les enfants puissent y aller sans être accompagnés des parents; - Apprécie le jardin communautaire et les liens sociaux qui s'y créent; - Déploie les propos du maire sur les « citoyens de la grande ville de Québec » et que les élus oublient les citoyens qui vivent dans les quartiers et dans l'ancien Sillery; - Recommande de promouvoir le tissu humain autant que les projets grandioses.
180.	Laurent Bourdeau et Pascale Marcotte		<ul style="list-style-type: none"> - Présente les constats qui permettent de mieux apprécier les valeurs économiques et sociales d'un site patrimonial; - Démontre que le tourisme culturel est un outil permettant d'atteindre l'équilibre entre la protection d'un site patrimonial, sa valorisation sociale et l'apport de revenus pour la région de la Capitale-Nationale; - Recommande d'utiliser les valeurs patrimoniales du site patrimonial à des fins touristiques; - Recommande de mandater la Commission de la capitale nationale du Québec afin de créer le parc des grands domaines par l'acquisition et l'expropriation de propriétés; - Recommande de mandater la Commission de la capitale nationale du Québec, l'Office du tourisme de Québec, la Chambre de commerce de Québec et la Société de développement commercial de Maguire afin de développer le segment du tourisme culturel dans le secteur de Sillery.
181.	Laurent Goulet Garneau		<ul style="list-style-type: none"> - Souligne le cachet boisé de l'aréna et la qualité supérieure de la glace en comparaison avec les autres arénas de la ville et même celles d'autres pays;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
182.	Marilou Beaudet et Louis Grandpré		<ul style="list-style-type: none"> - Déploire que l'on veuille du neuf, qui durera moins longtemps au lieu de réutiliser ce qui existe déjà. - Incohérence entre les projets présentés et les visions et les objectifs formulés dans le PPU; - Dénonce le projet de développement hors proportion (taux de densification et volumétrie) prévu sur les terrains des Sœurs Jésus-Marie et dans le faubourg Saint-Michel; - Irrecevable que la Ville soit influencée par la préoccupation de rentabiliser l'investissement d'un promoteur comme mentionné le 13 mai, et ce, au détriment de la qualité de vie des citoyens; - Impacts négatifs de la densification du faubourg sur la circulation, le paysage, la qualité de vie, le bruit (façades des maisons près de la rue), la congestion routière et la sécurité des piétons (absence de trottoirs); - Doute que le réseau routier actuel dans le faubourg puisse relier efficacement le développement résidentiel à l'ouest du faubourg et de la côte de Sillery; - Manque de percées visuelles d'est en ouest; - Demande le maintien et la bonification d'infrastructures sportives et communautaires (aréna, jardin communautaire, parc); - S'interroge sur les raisons de modifications de zonage pour les rues Preston, Grands-Pins et Joseph-Rousseau et refuse une augmentation de la taille des bâtiments et une diminution de la canopée; - Délais très courts du PPU; - Souhaite que le comité prenne en compte les commentaires; - Demande la limitation notable du nombre d'habitations sur le terrain des Sœurs Jésus-Marie; - Demande la limitation de la volumétrie et de la hauteur des constructions dans le faubourg Saint-Michel; - Demande des balises architecturales claires quant aux styles compatibles avec les bâtiments patrimoniaux existants dans le faubourg; - Demande une évaluation plus poussée de l'impact de la circulation automobile au sein du faubourg et en périphérie; - Demande que si le secteur des rues Preston et compagnie est inclus au PPU ce soit pour diminuer la taille des bâtiments et augmenter la couverture arborée; - Les changements de zonage des rues Preston, des Grands-Pins et Joseph-Rousseau devraient interdire les démolitions non justifiées, limiter la dimension des nouvelles constructions, assurer l'intégration architecturale, préserver les marges de recul et limiter la coupe d'arbres sains et la diminution de la couverture arborée.
183.	Micheline Morin		<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose à la démolition de l'aréna qui fait parti du patrimoine, en plus d'être un élément à la vie communautaire du faubourg;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - En désaccord avec la proposition de la Ville concernant l'utilisation des terrains de Jésus-Marie où les constructions prévues ne respectent pas le patrimoine; - Recommande la préservation du patrimoine.
184.	Nathalie Paquet		<ul style="list-style-type: none"> - Les sites visés par le PPU réunissent deux aspects typiques à Québec : histoire et nature; - Reconnaissante que les citoyens et les élus d'hier se soient souciés de l'héritage d'aujourd'hui; - Recommande le projet récréotouristique <i>De Cap en Cap</i> et le projet d'agriculture urbaine; - S'oppose à la construction immobilière qui détruit le patrimoine sans contribuer à la préservation ou à la mise en valeur du lieu.
185.	Société de développement commercial de Maguire		<ul style="list-style-type: none"> - Recommande l'intégration du débat dans un continuum historique; - Recommande l'intégration du site patrimonial dans son milieu environnant; - Recommande l'identification d'opportunités de densification compatibles avec les objectifs de conservation; - Recommande la planification d'un réseau d'espaces publics à l'échelle du secteur patrimonial et compatible avec le réseau d'espaces publics de la ville; - Recommande un changement de zonage pour que l'usage <i>Débit d'alcool (C21)</i> soit accepté sur l'ensemble du secteur desservi par la SDC Maguire ou encore sur une partie de celui-ci afin de stimuler l'offre commerciale sur l'avenue Maguire et pour en faire un lieu vivant et animé en soirée.
186.	Suzanne Renaud et Steeve Pepin		<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose au PPU, rentable pour la Ville et les promoteurs, mais un désastre pour les citoyens du quartier et les générations futures qui perdront ces grands espaces verts; - Le PPU enlève la possibilité d'un recours référendaire; - La démolition de l'aréna et son remplacement par une série de bâtiments vont défigurer le noyau ouvrier Saint-Michel et le site patrimonial; - La construction de trois bâtiments de six étages sur le terrain de Jésus-Marie va défigurer le site patrimonial et son aspect pittoresque; - S'inquiète de la pression accrue sur la circulation.
187.	Y. Boulet		<ul style="list-style-type: none"> - Appui le PPU, car il respecte l'équilibre entre la préservation du patrimoine des grands domaines et la densification nécessaire; - Demande que la construction immobilière ne vise pas uniquement une clientèle fortunée en quête de condos, mais aussi le logement collectif à loyer modique (faubourg Bergerville, domaine des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc, des Pères Augustins de L'Assomption, cimetière Saint-Patrick);

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Recommande de renforcer l'espace public notamment par un sentier des grands domaines plus important (voir détails dans le mémoire) comme celui proposé par le projet <i>De Cap en Cap</i>; - Mentionne avec plusieurs détails les bénéfices du projet touristique du sentier (mise en valeur et sauvegarde du patrimoine, potentiel récréotouristique, acceptabilité sociale).
188.	Jacques Gosselin, Maria Isabel Molina		<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de densification n'est pas une initiative citoyenne du quartier, pourtant directement touché par ces changements, mais de la Ville, des propriétaires et des promoteurs qui y trouvent leurs intérêts; - Ceci explique l'accueil fait au PPU; - Demande à considérer le stationnement d'appoint de l'aréna; - Demande à considérer la circulation sur la côte de Sillery, les chemins Saint-Louis et du Foulon insuffisante à l'ajout de 450 nouveaux véhicules; - Impact négatif de l'augmentation de la circulation pour les résidents de la côte de Sillery, leurs maisons étant à 5 pieds de la chaussée; - Recommande de faire des arrangements avec le RTC pour remettre en place des heures; - Demande une plus grande sensibilité des responsables du PPU et des impacts de leurs décisions.
189.	Éric Tremblay, Isabelle Henry		<ul style="list-style-type: none"> - Désarroi devant la destruction d'un quartier historique pour des motifs pécuniaires; - Pourquoi Sillery doit-elle sacrifier son histoire et son patrimoine au profit de condos? - Alors qu'il faut demander l'autorisation de la Ville pour changer quoi que ce soit sur une maison patrimoniale, le paysage harmonieux du quartier sera défiguré par des constructions disgracieuses sans lien avec l'esprit du quartier; - Oublie l'esprit humain de la ville au profit de taxes et d'achalandage sur une rue commerciale; - Propose de poursuivre la réflexion avec respect; - Circulation déjà périlleuse sur Tregett; - L'aréna, le parc et le stationnement sont des lieux de rassemblement pour tous, toutes saisons, en plus d'être sécuritaires et un espace de stationnement; - les nouvelles constructions ne respectent pas le paysage actuel et emmurent les résidents; - Pour l'évolution, mais contre la dénaturation des beautés et quiétudes qui existent.
190.	Carole Rivard-Lacroix		<ul style="list-style-type: none"> - Considère que les orientations du PPU et le taux de densification proposé sont raisonnables; - Le PPU respecte le patrimoine et les résidents et prend en charge les propriétés religieuses; - Propose de réfléchir davantage pour le faubourg Saint-Michel et l'aréna;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Déplore les "chialeux" et les "pas dans ma cour"; - Déplore que les espaces verts actuels soient peu fréquentés.
191.	Carolina Zincatti, Cittali Rodriguez-Zincatti, Rafaél Rodriguez-Mendez		<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose à la démolition de l'aréna; - S'oppose à la construction de 800 logements sur deux sites publics ce qui démontre l'ambition des autorités et des promoteurs; - Fuite de leurs pays à cause de la destruction des espaces publics et d'une urbanisation désordonnée.
192.	Christine Arbour et Martin Vachon		<ul style="list-style-type: none"> - Pas de construction autre que sportive ou de loisir sur le site de l'aréna; - Réduire la densité possible autour du faubourg Saint-Michel (réduire les gabarits et les dimensions des terrains constructibles); - Assurer un dégagement plus important des nouvelles constructions par rapport aux constructions existantes dans le faubourg pour préserver l'ensoleillement; - Préserver un espace plus important pour le sentier des grands domaines; - Maintenir le jardin communautaire; - Garanties pour le respect du PPU; - Confiance que la Ville va produire un PPU qui sera bien accueilli par la population.
193.	Société d'histoire de Sillery (SHS)		<p>Mémoire sur l'Ilot St Michael</p> <ul style="list-style-type: none"> - Historique de la fondation de la SHS, de son expertise et de son mandat; - S'oppose à l'émission de permis pour construire un ou des édifices sur le site de l'Ilot St Michael; - Présentation des qualités historiques, patrimoniales, environnementales et architecturales de l'ilot. <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'ilot à cause de son importance architecturale et son environnement qui doit être pris comme un tout et garder intactes les intentions idéologiques de l'architecte Wills; - Constituer un aménagement paysagé; - Interdire la démolition des bâtiments actuels et leur intégration à un nouvel ensemble architectural; - Trouver les moyens financiers nécessaires pour entretenir l'ensemble; - Procéder au classement historique de l'église St. Michael;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Trouver un usage intégré et communautaire aux édifices autres que l'église afin de leur assurer une rentabilité et ainsi assurer la pérennité de leur structure tout en gardant vivant l'esprit des bâtisseurs; - Lier les usages à la mémoire des lieux et à l'intégration communautaire et publique de ses utilisateurs et en respecter l'esprit "ecclésiologiste"; - Concevoir un projet structurant regroupant les acteurs impliqués dans la sauvegarde de la mémoire et de l'histoire (départements d'histoire de l'Université, des cégeps, SHS, communauté anglophone et tout autre organisme intéressé); - Rendre vivant et rentable l'espace de l'ancien presbytère (ateliers, boutique, activités, cinéma, etc.). <p>Mémoire du site patrimonial de Sillery</p> <ul style="list-style-type: none"> - Historique de la fondation de la SHS, son expertise et ses actions dans la promotion et la défense du site patrimonial de Sillery; - Historique de l'arrondissement historique de Sillery, lieu par lieu et énumérations des secteurs perdus; - S'oppose à la destruction de ce qui fait l'essence du site patrimonial; - Présentation et intérêt des domaines situés dans le site patrimonial (Bois-de-Coulonge, villa Bagatelle, cimetières, Catarqui, etc.); - La construction de centaines d'habitations va défigurer et dénaturer le site; - Lorsque les terrains conventuels ont été achetés par le privé, une réserve patrimoniale y était apposée et les nouveaux propriétaires savaient ces terrains zonés non résidentiels; - La Ville cherche à se densifier et à obtenir de nombreuses taxes et fait fi du caractère patrimonial du secteur et du plan de conservation de 2013; - Recommande un projet basé sur l'agriculture urbaine dans les prairies des domaines et en explique les bienfaits; - Recommande le développement économique et touristique du projet <i>De Cap en Cap</i> afin de sauvegarder et mettre en valeur les lieux historiques du site, de recycler certains bâtiments d'intérêt et de créer des emplois et des revenus pour les gouvernements; - Tentatives vaines de présenter le projet touristique à la Ville alors que d'autres organismes (Office du tourisme, Chambre de commerce et cabinets ministériels) ont accepté; - Trouve intéressante la création d'un sentier et recommande un tracé pour le transformer en parc linéaire; - Recommande la création d'un parc des grands domaines (jardins, potagers, attraction touristique) puisque plusieurs terrains ont une cote qui le permet dans le zonage;

No	Nom	Commentaires	Résumé du mémoire
			<ul style="list-style-type: none"> - Si l'achat de ces terrains par les promoteurs a été fait dans le but de construire des logements, c'est de la spéculation puisque le changement de zonage aurait pour conséquence d'augmenter la valeur des terrains : ainsi, les communautés religieuses auraient été flouées par ces promoteurs; - Recommande que la prise en charge et l'entretien du monument de Sainte-Jeanne-d'Arc soient confiés à la Commission de la capitale nationale; - Trouve intéressante l'implantation d'un funiculaire, mais déplore qu'il débouche sur les constructions qui remplaceront l'aréna : un mur opaque masquant le faubourg et le séparant d'un lien didactique d'interprétation <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejeter l'actuel PPU puisqu'il contrevient au plan de conservation du site patrimonial de 2013; - Que la Ville signifie clairement aux promoteurs que le site patrimonial est dédié à la mise en valeur de l'histoire, du patrimoine et des percées visuelles déjà existantes; - Que la Ville entreprenne des partenariats avec le MCC, la Commission de la capitale nationale et autres partenaires publics et privés afin de mettre en valeur les terrains, les édifices et les paysages du site; - Qu'une étude de faisabilité soit faite pour mettre en place le projet <i>De Cap en Cap</i>; - Qu'une partie des terrains des prairies soit utilisée pour l'agriculture urbaine (jardins communautaires, potagers, ruche) au profit des banques alimentaires et des cuisines communautaires; - Que la Ville mette sur pied une table de concertation comme l'avait promis en 2013 le MCC en collaboration avec les organismes liés au patrimoine, à l'histoire et au patrimoine de Sillery; - Que la SHS soit chargée d'une recherche afin de mettre en valeur le site en collaboration avec les instances municipales et ministérielles; - Mettre en place les conditions pour la sauvegarde et la restauration de la maison Bignell; - Augmenter le périmètre du site afin d'y ajouter les noyaux ouvriers de Bergerville et Nolansville et certaines maisons situées du côté nord du chemin Saint-Louis; - Que la Ville démontre l'importance du recyclage des édifices patrimoniaux (bureaux, hôtel, musée); - Dans l'éventualité où le PPU soit accepté avec de telles constructions, que la Ville demande au MCC de déclasser le site qui n'aura plus sa raison d'être.